

DEUX RÉSUMÉS D'OUVRAGES DE GÜNTER VOGEL

2^e édition février 2025
(1^{re} édition septembre 1996)

Préface

Le présent document est un résumé fait d'après l'excellent ouvrage du frère allemand Günter Vogel.

Le souci constant, dans l'élaboration du présent résumé, a été de conserver la pensée de l'auteur.

S'il subsistait un doute sur la signification réelle du texte, le lecteur est prié de se reporter au texte original de l'auteur, G. Vogel, qui reste bien entendu la référence.

On ne peut trop insister, en un jour de confusion, sur l'importance des instructions de 2Tim.2, selon lesquelles ceux qui prononcent le nom du Seigneur doivent se retirer de l'iniquité (ce qui est injuste aux yeux de Dieu) **et** se purifier des vases à déshonneur (ceux qui ne se sont pas retirés de l'iniquité). Cela implique que le fidèle sache *de quoi et de qui* il se sépare, autrement dit la netteté dans ses relations individuelles et ecclésiastiques.

Le fidèle doit ensuite *poursuivre* la justice, la foi, l'amour et la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur. Il doit pouvoir identifier les « vases à honneur » et, pour cela, connaître *de quoi et de qui* (v.22) ils se sont séparés. Cela nécessite, de leur part un témoignage clair quant à leurs relations individuelles et ecclésiastiques.

En face des assauts de l'ennemi contre la vérité et au milieu de la confusion installée, seules une confession et une position claires de la part des fidèles permettront de réaliser l'unité parmi eux. Comme a dit quelqu'un :

« L'unité est une doctrine et un principe de Dieu. Mais comme le mal est possible partout où l'unité est envisagée en elle-même de manière à constituer une autorité décisive, dès que le mal entre, l'obligation d'unité [dans ce cas] lie au mal parce que l'unité où le mal se trouve ne doit pas être rompue... »

« Personne ne niera qu'il faut que Dieu soit lui-même le centre et la source de l'unité, et que Lui seul peut l'être en puissance comme en droit... Il faut que Dieu soit un centre de bénédiction, aussi bien que de puissance... Il faut que Dieu lui-même soit un centre de bénédiction et de sainteté, car il est un Dieu saint, et il est amour... »

« La séparation d'avec le mal est donc, je le répète, le grand principe fondamental de toute unité véritable : sans cette séparation, l'unité associe plus ou moins l'autorité de Dieu au mal... » (J.N.D, *Messenger Évangélique* 1867, p.206-211)

Ce principe, parce qu'il est divin, est applicable en tout temps, en tout lieu et en toute circonstance.

Enfin, il est à noter que la protestation, la dénonciation ou la réfutation du mal, utiles à leur place, sont insuffisantes en soi. Dans le sentiment de sa participation personnelle à ce mal et de l'humiliation qui s'ensuit, le fidèle doit « se retier », « se purifier », et cela implique la cessation réelle des relations (individuelles ou ecclésiastiques) impliquées dans l'iniquité.

Que ce résumé aide beaucoup de frères et de sœurs à rechercher la pensée du Seigneur au sujet du rassemblement des saints selon la Parole. Puissent-ils obéir à ses enseignements et qu'ainsi une pleine et heureuse communion, sans voile ni compromis, sur un terrain et des bases saintes, puisse être goûtée *avec le Seigneur et entre eux !*

D. A., Valentigney, septembre 1996

En deuxième partie, un autre résumé (auteur inconnu), d'une lettre ouverte de Günter Vogel, a été rajoutée plus récemment.

Table des matières

I – Résumé de l'ouvrage de G. Vogel « Garder l'unité de l'Esprit ».....	1
A – Fondements retrouvés et premières déviations.....	1
1. <i>Vérités essentielles de l'Église ou Assemblée de Dieu</i>	1
Découverte des vérités fondamentales sur l'Assemblée.....	1
Conséquences pratiques.....	2
Le rassemblement des saints selon la pensée de Dieu.....	3
2. <i>Principes des frères 'larges'</i>	3
Plymouth, ou la tolérance du faux docteur.....	3
Béthesda, ou l'indépendance et la neutralité.....	4
Attitude face à ces principes.....	6
Deux tendances chez les frères 'larges/libres'.....	6
3. <i>Dangereuses évolutions actuelles</i>	6
B – Indépendance locale ou unité mondiale ?.....	7
1. <i>Introduction</i>	7
Attitude générale indiquée par la Parole.....	7
Trois attitudes charnelles à éviter.....	8
2. <i>Attitude des frères Ouveneel et Medema</i>	8
La « double communion ».....	8
Relativisation des principes bibliques.....	9
Rompre le pain « ailleurs » sans tenir compte des divisions.....	10
Tenir compte seulement « en principe » des divisions.....	10
Refuser de choisir l'un des deux partis.....	11
Passer « outre » les décisions d'assemblées.....	11
Refuser les « listes de rassemblements » et « cercles de communion ».....	12
C – Indifférence dans les relations ou séparation scripturaire ?.....	13
1. <i>Quelques enseignements de la Parole</i>	13
1 Corinthiens 5.....	13
1 Corinthiens 10.....	14
2 Timothée 2.....	15
2. <i>Argument de la chaîne de souillure</i>	16
3. <i>Relativisation de la souillure</i>	16
Distinction arbitraire entre souillure « par contact conscient » et « purement théorique ».....	16
Adoption personnelle ou non de la fausse doctrine.....	17
Limitation au mal « fondamental » et sectarisme.....	17
4. <i>Résultats de telles déviations</i>	18
Le « danger » de souillure.....	18
Nouvelle définition de la souillure.....	19
5. <i>Conclusions de G. Vogel</i>	19
D – Invitation publique ou admission responsable à la fraction du pain ?.....	20
1. <i>Enseignement de l'Écriture</i>	20
2. <i>Deux dangers opposés</i>	20
Conditions non scripturaires pour la participation à la fraction du pain.....	20
Participation alternative ou « occasionnelle » à la fraction du pain.....	21
3. <i>Véritable portée de 2 Tim. 2, 19-22</i>	21

4. Arguments présentés par W. J. Ouwenel dans « Le sectarisme ».....	23
Quatre conditions essentielles d'admission.....	23
Rompre avec sa communauté d'origine.....	24
Nouveau critère : la communion avec Dieu.....	24
Conditions supplémentaires d'admission.....	24
5. Résultats d'un tel raisonnement : la relativisation de la vérité divine.....	25
E – Faut-il ignorer les divisions d'avec les frères 'larges' et 'libres' ?.....	26
1. Arguments présentés pour ignorer les divisions.....	26
Premier argument : le terrain de l'unité du corps.....	26
Deuxième argument : l'hérétique était rejeté.....	26
Troisième argument : changement de pratiques.....	27
Quatrième argument : différences moindres.....	28
2. Solutions proposées par W. J. Ouwenel.....	28
Préconisation d'une attitude moyenne.....	28
Préconisation d'un rapprochement par la pratique de la « communion réciproque ».....	29
3. Constatations générales.....	30
Trois constatations générales graves.....	30
Quatre autres constats non moins graves.....	30
4. Conclusion.....	31
F – « Théologie des Frères » ou obéissance de la foi ?.....	32
1. Introduction.....	32
2. « Théologie des frères » sur 1 Cor. 10 et la Table du Seigneur.....	32
3. Adoption par W. J. Ouwenel de la philosophie radicale chrétienne de H. Dooyeweerd.....	34
Philosophie : origine de la différence entre théologie et connaissance de la foi.....	34
4. L'Église ou l'Assemblée, domaine d'application privilégié de la théologie.....	35
5. Résultats désastreux de la philosophie et de la théologie.....	36
Concernant la venue du Seigneur.....	36
Concernant les mouvements pentecôtiste et charismatique.....	36
Intervention dans la politique du monde.....	37
G – Sectarisme et Centralisme ?.....	39
1. Le sectarisme.....	39
Evolution des sectaires.....	39
Prêter des vues larges pour justifier le sectarisme.....	39
Attitude envers les frères réellement sectaires.....	40
2. Le centralisme.....	40
H – Prise de contrôle par influence.....	41
1. La doctrine des frères.....	41
2. Accusations malveillantes dans « Le Sectarisme ».....	42
3. Influence marquée dans le cas de Karlsruhe.....	42
I – Conclusion.....	43
1. Importance du rassemblement sur la base de l'unité du corps.....	43
2. Nombreux manquements quant à l'unité.....	44
3. Deux graves dangers pour les saints.....	44
4. Attitude coupable des trois frères ; conséquences.....	44
II – Condensé des principales réflexions de la lettre ouverte de G. Vogel : "Des choses qui ne sont pas selon la doctrine que nous avons apprise ?".....	46
1. La souillure (p.10-12).....	46

2. <i>Unité ou indépendance (p.13-16)</i>	47
3. <i>Œcuménisme "fidèle à la Bible"</i>	51
4. <i>Prières et cantiques au Saint Esprit</i>	51
5. <i>Conclusion</i>	52

I – Résumé de l'ouvrage de G. Vogel « Garder l'unité de l'Esprit »

A – Fondements retrouvés et premières déviations

1. Vérités essentielles de l'Église ou Assemblée de Dieu

Découverte des vérités fondamentales sur l'Assemblée

Vers 1820-1830, des croyants comprirent que les églises organisées par les hommes ne correspondaient pas à la pensée de Dieu et constatèrent, même là où dans l'ensemble les vérités fondamentales du salut étaient encore reconnues :

- un mélange entre croyants et incrédules,
- l'organisation par le clergé de cultes rituels sans réalité entravant la libre action de l'Esprit,
- le reniement dans la pratique de l'unité de l'Église sur la terre.

Parallèlement à cela, ils découvrirent par la grâce de Dieu des vérités magnifiques dans la Parole, qui avaient été oubliées pendant longtemps parmi les saints :

- le culte spirituel, en esprit et en vérité, dépouillé des éléments matériels du système juif,
- la présence personnelle de l'Esprit Saint dans le croyant pour le diriger dans son service,
- sa présence dans l'assemblée pour le guider et glorifier Christ,
- le ministère rafraîchissant de serviteurs formés par le Seigneur seul, en dehors de toute institution humaine,

En contraste avec la désunion complète de l'église, ils trouvèrent dans la Parole :

- *une seule église*, l'assemblée de Dieu, englobant *tous* les rachetés vivant sur la terre, nés de Dieu, constitués *en un seul corps sur la terre* par l'Esprit Saint envoyé ici-bas,

- l'assemblée locale, expression locale du seul corps de Christ, de la seule maison de Dieu, englobant *tous* les croyants d'un même lieu,
- la maison de Dieu où Il habite, et où par conséquent le mal ne peut demeurer,
- *l'union indissoluble* du corps de Christ *sur la terre* et de la tête glorieuse, Christ, *dans le ciel*,
- l'appel, le caractère et l'espérance entièrement célestes de l'assemblée encore laissée sur la terre,

Conséquences pratiques

Ils comprirent les conséquences pratiques qui découlent de ces précieuses vérités :

- + le rassemblement selon Matt. 18, 20, au seul nom du Seigneur, dans la séparation de l'iniquité ecclésiastique selon Hébr. 13, 13 et 2 Tim. 2, 19-21.
- + l'unité de famille de tous les enfants de Dieu et la communion pratique avec ceux seulement qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur selon 2 Tim. 2, 22,
- + l'unité de l'Esprit, gardée en particulier à la Table du Seigneur, dans la réalisation de la pensée de l'Esprit formant le seul corps et la séparation de tout mal (Éph. 4, 3, 12-16 ; 1 Cor. 11, 14-22),
- + l'unité du corps, exprimée symboliquement par la fraction du pain et réalisée pratiquement par la communion fraternelle et l'exercice de la discipline de l'assemblée locale (1 Cor. 10, 20-34),
- + la représentation sur la terre de cette unité par une marche collective unie des assemblées locales, indispensable pour manifester le caractère de l'assemblée de Dieu (1 Cor. 1, 1-3, 9...).

Mais ils réalisèrent aussi l'impossibilité :

- de rétablir la belle manifestation extérieure de l'unité du corps dans son ensemble,
- de réaliser une unité extérieure, même partielle, par une fusion d'églises (au détriment de la vérité quant à l'assemblée de Dieu),
- de mettre au même niveau des communautés locales réglementées par des hommes et des assemblées de Dieu marchant selon sa pensée,
- de reconnaître des membres d'églises particulières, plutôt que du corps de Christ tout entier.

Le rassemblement des saints selon la pensée de Dieu

Ces frères sortirent donc des systèmes ecclésiastiques constitués. L'obéissance aux vérités qu'ils avaient découvertes dans la Parole et la communion sans nuage avec le Seigneur Jésus était tout pour eux. Ils réalisèrent qu'*ils n'étaient rien*, pas même l'assemblée de Dieu en un lieu. Le seul nom qu'ils acceptèrent fut celui de « frères ». Ils se rassemblèrent à quelques uns, simplement, sans prétention, « sur le terrain de l'unité du corps », d'un commun accord avec la ligne de conduite suivante :

- + *reconnaître comme membre du corps de Christ tout croyant invoquant le Seigneur d'un cœur pur*, selon 2 Tim. 2, 19-22. Ils n'exigeaient pas la compréhension de la vérité biblique de l'assemblée, mais cherchaient à leur expliquer plus exactement la voie de Dieu sur ce sujet ;
- + réaliser par la grâce de Dieu, sur la base de Matt. 18, 18-20 et 1 Cor. 12, 27 entre autres, que
- * *l'assemblée locale agit au nom du Seigneur, avec son autorité, en liant et déliant, sa divine présence étant réalisée en son sein ;*
- * *elle agit, non indépendamment des autres assemblées et de l'unité de l'Esprit, mais pour le compte de toute l'église, de tout le corps sur la terre.*

Dans une vraie humiliation et la confession sacerdotale sincère des péchés du peuple de Dieu, ils réalisèrent que Dieu ne les tenait plus pour coupables des multiples formes d'iniquité caractérisant la chrétienté (2 Tim. 3) et qu'ils n'étaient plus souillés par elle. *Mais ils ne prétendirent jamais avoir acquis une position formelle devant Dieu, qui les garantirait indépendamment de leur pratique.*

2. Principes des frères 'larges'

Plymouth, ou la tolérance du faux docteur

Il fut manifesté quelques années après que plusieurs frères avaient été saisis par la simplicité du culte et du ministère mais que les vérités (et les conséquences pratiques) de l'unité du corps et de la maison de Dieu avaient peu touché leur cœur.

Plusieurs refusèrent d'abandonner la communion avec un faux docteur, M. B. W. Newton de Plymouth, en Angleterre, dont les doctrines portaient atteinte à la personne de notre bien-aimé Seigneur. Les principes avancés à

partir de ce moment remettaient en cause les fondements même et la raison d'être du beau témoignage précédent :

- l'indépendance des assemblées locales,
- *la négation de la souillure entraînée par des relations conscientes avec le mal*, au mépris du passage suivant :

« Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison et ne le saluez pas, car celui qui le salue participe à ses mauvaises œuvres. » (2 Jean 9-10).

Les contacts personnels avec le faux docteur et la communion à la Table du Seigneur avec lui dans d'autres rassemblements n'étaient pas pris en compte : il fallait *obligatoirement* avoir *compris* et *reçu* ces doctrines pour ne pas être admis, et cela après un examen explicite et des preuves certaines. De nombreux frères exercés virent dans cette attitude une indifférence notoire par rapport à la gloire de Christ.

Béthesda, ou l'indépendance et la neutralité

A Béthesda, la même attitude était pratiquée : on admit à la Table du Seigneur des personnes qui restaient en communion avec le faux docteur et il fallait partager personnellement ces fausses doctrines pour ne pas être reçu. D'éventuelles relations *personnelles* avec le faux docteur n'étaient pas prises en compte. Suite à la « Lettre des Dix » – communication officielle exposant ces principes – une division s'ensuivit en 1848 (division d'avec les frères dits 'larges').

Il est extrêmement important de remarquer que la position de Béthesda avant les difficultés correspondait exactement à celle des autres assemblées au début :

« Durant ces 17 années passées, ce fut notre mode d'action, et je ne connais pas le moindre cas pour lequel des personnes qui auraient été auparavant en relation avec des groupes hérétiques, se seraient adressées à nous pour la communion, et auraient été reçues parmi nous, *sans abandonner, par un tel acte, leurs relations avec leurs associés précédents*. Ceci a été compris de façon générale parmi nous durant ces 17 années. » (Extrait d'une lettre de H. Craik du 25/11/1849)

Ces éléments, comparés à la « Lettre des Dix », montrent clairement que ce n'était pas les frères 'exclusifs' qui introduisirent en 1848 de nouveaux principes, mais ce furent les « frères larges » eux-mêmes qui abandonnèrent la vérité biblique redécouverte au début.

Ces principes (antiscrituraux) des frères 'larges' furent formulés plus clairement quelques années après :

- La Parole ne reconnaît que des communautés religieuses distinctes, indépendantes les unes des autres, n'ayant pas de relation corporative. Il ne peut y avoir d'action corporative d'assemblées.
- Les croyants ne peuvent avoir véritablement communion avec ce qui est impur. S'ils ont communion avec ce qui est impur, ils sont souillés *seulement* s'ils acceptent, défendent ou maintiennent l'impureté.
- Des assemblées de croyants ne sont pas souillées par la tolérance de faux docteurs en leur sein.

C'est le principe de **la neutralité** : *on reconnaît le mal et le devoir de s'en séparer, mais on refuse de se soustraire personnellement ou collectivement à ce devoir. On ne prend pas en compte les relations, si bien qu'il est tout simplement impossible de se séparer selon 2 Jean 10-11 et 1 Cor. 5, 9-13 !*

En fait, ce principe de l'indépendance rend *impossible une séparation collective, effective et conséquente du mal : des assemblées autonomes ne peuvent se séparer entre elles.*

L'argument principal présenté en faveur de **l'indépendance** est l'obligation sinon d'avoir un contrôle centralisé. Mais l'alternative à l'indépendance n'est pas ni une direction centrale, ni une alliance ou confédération d'assemblées, ni des synodes de frères, ni une dépendance humaine des assemblées entre elles. *C'est la dépendance commune de la même Tête, Christ glorifié dans le ciel, Chef de l'assemblée sur la terre.*

« ... Il a assujéti toutes choses sous ses pieds, et l'a donné pour être chef sur toutes choses à l'assemblée, qui est son corps, la plénitude de celui qui remplit tout en tous. » (Éph. 1, 22-23).

Ceux qui ont réalisé la marche des assemblées et l'ont pratiquée savent bien qu'une direction centrale n'est absolument pas nécessaire. Cette direction centrale, n'est-ce pas lui, notre Seigneur, qui l'a en mains et l'exerce avec un amour, une patience et une douceur incomparables ?

« ... Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux. » (Matt. 18, 20).

Attitude face à ces principes

La seule attitude qui convient devant Dieu, c'est de rejeter énergiquement ces principes 'larges' comme étant contraires à la Parole de Dieu et à la pensée du Seigneur.

Deux tendances chez les frères 'larges/libres'

Il faut signaler pour terminer qu'il existe aussi deux tendances chez les frères larges : les '*loose brethren*' (litt. : '*frères larges larges*') et les '*tight brethren*' (litt. : '*frères larges étroits*'), avec tous les intermédiaires entre les deux. Ces deux tendances manifestent de tristes écarts par rapport à la vérité.

Il est toutefois heureux d'apprendre qu'en raison de tensions insolubles, certains frères commencent à nouveau à rechercher les principes bibliques bien connus autrefois, remettant en question le principe antiscrituraire de l'indépendance.

3. Dangereuses évolutions actuelles

Au milieu de ces faits déjà extrêmement humiliants pour ceux qui désirent réaliser l'unité selon la pensée de Dieu, les frères W. J. Ouweneel et H.P.-Medema montrent depuis quelques années des tendances dangereuses, visant les mêmes précieuses vérités que nous avons retenues.

A la base, ils *affaiblissent la portée des vérités bibliques du rassemblement*. Mais ils veulent aussi :

1 – compenser les manquements pratiques par les principes antiscrituraire des frères 'larges',

2 – prendre comme base d'une marche collective commune avec eux *une pratique « moyenne » de réception* entre frères 'exclusifs' et 'larges', mettant en fait positivement de côté la vérité de l'Assemblée de Dieu,

3 – forcer un rapprochement avec les frères larges en exerçant et préconisant une *communion réciproque* dans la fraction du pain avec eux et avec leurs assemblées.

B – Indépendance locale ou unité mondiale ?

1. Introduction

Le sujet abordé ici est la soumission aux décisions d'assemblées.

Attitude générale indiquée par la Parole

- + Le Nouveau Testament offre un large éventail de dispositions dans le but d'atteindre la conscience du frère qui scandalise et, le cas échéant, la conscience de l'assemblée quant à la nécessité de l'exclusion.
- + Si les frères *de la localité* s'attendent suffisamment au Seigneur autour duquel ils se rassemblent, il manifestera une unité d'esprit quant à la décision à prendre.
- + L'assemblée locale *doit* ôter le mal et le méchant manifestes.
- + Les décisions doivent toujours être prises sur la base d'éléments scripturaux et après la manifestation d'un état de péché défini et évident pour la conscience des saints.

G. Vogel fait quelques remarques préliminaires. Ces questions paraissent souvent difficiles à juger pour deux raisons :

- l'apathie morale et spirituelle (cf. 1 Cor. 5, 2),
- le manque de discernement entre le bien et le mal (cp. Es. 5, 20).

Si les frères sont exercés devant Dieu et s'attendent à lui, Il manifestera l'état réel de la personne exclue :

- ou bien une vraie restauration d'âme ou une soumission patiente manifestant l'état de l'âme ; les frères, avec l'aide et la grâce du Seigneur, reviendront alors naturellement sur leur décision.
- ou bien un état obstinément endurci et insoumis (1Sam. 15, 23) justifiant l'action de l'assemblée.

Il répond ainsi à l'argumentation d'Ouweneel :

- + Les frères de l'assemblée locale, conscients qu'elle agit pour le corps tout entier, doivent pouvoir tenir compte des remarques et objections d'assemblées d'autres localités.
- + Les frères locaux doivent pouvoir apporter (sans entrer dans tous les détails) les éléments clairs et convaincants qui satisferont la conscience des frères des assemblées voisines.

- + Des frères sages et spirituels peuvent aider l'assemblée locale, ne cherchant pas à dominer et à faire fléchir la décision de l'assemblée locale, mais lui présentant les éléments clairs et convaincants qui l'aideront réellement (voir 1 Cor. 2, 4-5).

Puis il fait une observation :

- + Il est nécessaire que les frères d'assemblées différentes, n'étant pas informés de tous les détails autant que les frères de l'assemblée locale, aient de la prudence et du discernement spirituel. Les motifs de la décision doivent pouvoir être *présentés*, mais aussi *reçus* avec *foi et droiture de cœur*.

Trois attitudes charnelles à éviter

- Une attitude inefficace : Un zèle de parti s'étendant même au-delà de l'assemblée locale ne résout rien du tout : les efforts partiels entravent la résolution des difficultés, qui ne peuvent l'être que là où elles ont surgi.
- Une attitude antiscrituraire : Des frères, de leur propre chef, passent outre aux décisions de l'assemblée locale et s'arrogent le droit de statuer eux-mêmes s'il s'agit ou non de décisions que l'on peut reconnaître.
- + Une attitude efficace : Quand il n'y a pas de remise en cause des principes scripturaires du rassemblement mais plutôt une incapacité à les mettre en pratique de manière spirituelle, la ressource est l'humiliation sincère et la confiance inébranlable dans la grâce illimitée du Seigneur.

2. Attitude des frères Ouweneel et Medema

L'attitude des frères Ouweneel et Medema peut être caractérisée en sept points :

La « double communion »

Ces frères ont un comportement gravement antiscrituraire :

- 1 – ils *décident*, individuellement, dans des affaires locales d'autres pays et continents, si des décisions sont ou ne sont pas des décisions d'assemblée,
- 2 – ils agissent pour leur propre compte en passant éventuellement outre à ces décisions. *Ils rompent le pain avec des personnes qui, d'après eux, ont été exclues injustement, tout en maintenant la communion avec ces assemblées qui, à leurs yeux, ont agi injustement !*

Ils pratiquent ainsi une « double communion » – c'est-à-dire une *communion avec deux assemblées séparées entre elles* – ce qui est absolument contraire à la manifestation pratique de l'unité du corps et n'est rien autre que de l'indépendance !

Relativisation des principes bibliques

- W. J. Ouweneel dit que les frères 'larges/libres' et 'exclusifs' confessent toujours se réunir « sur le terrain de l'unité du corps, c'est-à-dire avec la réception de tous les vrais croyants, dans la séparation de tout mal qui porte atteinte aux fondements du christianisme ».
- D'après lui, le rassemblement « sur le terrain de l'unité du corps » n'a *rien à voir* avec l'unité du corps, car la reconnaissance mutuelle des décisions d'assemblées concerne *la maison de Dieu* (voir citation de 1989).

G. Vogel y répond de cette manière :

- + Les frères 'larges' ne reconnaissent pas, en général, la vérité du seul corps de Christ ni sa représentation pratique et concrète *sur la terre*. Ils ne parlent donc pas, en général, de se réunir « sur le terrain de l'unité du corps ».
- Selon W. J. Ouweneel, le rassemblement « sur le terrain de l'unité du corps » est *uniquement défini* par des critères locaux de réception pour la fraction du pain !
- + Il est vrai que la discipline est liée à la maison de Dieu (1 Tim. 3, 15 ; Ps. 93, 5), mais aussi *au corps de Christ* : les Corinthiens sont appelés « le corps de Christ » (1 Cor. 12, 27) et « le temple de Dieu » (1 Cor. 3, 16-17). Par ailleurs, l'ordre de la maison de Dieu est requis *pour toutes les assemblées de Dieu* (1 Cor. 1, 2 ; 4, 17 ; 7, 17 ; 14, 33 ; 16, 1). Le principe de l'indépendance des assemblées doit être catégoriquement rejeté.

Et il conclut :

- W. J. Ouweneel a *redéfini* l'expression « sur le terrain de l'unité du corps », qui ne se trouve pas dans l'Écriture, en *réduisant* l'enseignement biblique de la discipline de l'assemblée.
- Cette nouvelle définition introduit *la confusion* dans l'esprit et dans la pratique au lieu de clarifier les choses.
- Avec cette définition, on en arrive à justifier une base soi-disant scripturaire pour des assemblées marchant selon le principe de l'indépendance ! Or deux expressions locales du seul corps de Christ et de la seule maison de Dieu ne peuvent pas agir à l'encontre l'une de l'autre.

Rompre le pain « ailleurs » sans tenir compte des divisions

Ouweneel affirme que l'on peut rompre le pain dans chaque communauté chrétienne qui :

- (1) reconnaît l'unité du corps,
- (2) se tient séparée du mal moral et doctrinal,
- (3) les condamne quand ils apparaissent en son sein ;

et il ajoute le critère soi-disant *personnel* suivant :

- (4) n'a pas de conducteur nommé ni de liturgie préparée mais s'attend à la libre action de l'Esprit.

Remarquez bien ce que dit notre frère G. Vogel sur ces quatre points :

- (1) L'unité du corps a été redéfinie de manière abrégée : elle est caractérisée *uniquement par la pratique d'admission*.
- (2 et 3) Il déclare possible le fait de pouvoir rompre le pain dans un rassemblement avec lequel nous ne marchons pas de manière *unie*, dans l'obéissance commune aux principes bibliques. Dans certains cas, il a la liberté de *s'unir par la fraction du pain* avec une assemblée (de frères 'larges' traditionnels, ou 'libres') qui de fait refuse, entre autres, d'abandonner *le principe de l'indépendance, quand ce n'est pas le ministère des femmes !*
- (4) La « Lettre circulaire de mars 1994 » s'insurge contre le fait d'appeler « mal ecclésiastique » des « institutions humaines » telles que « pasteurs, anciens, structures d'églises ». Pour eux, ces éléments (qui sont pourtant un affront public à la libre action de l'Esprit) *ne sont plus considérés comme du mal*.

Tenir compte seulement « en principe » des divisions

Ouweneel prétend qu'une assemblée locale marchant de manière 'large' prend des décisions *tout à fait* indépendamment des autres assemblées et qu'une assemblée locale marchant de manière scripturaire tient compte, dans ses décisions, des conseils et remarques d'autres assemblées et qu'elle est *en principe* liée aux décisions d'autres assemblées.

Notre frère fait deux remarques à ce sujet :

- La plupart des assemblées 'larges', malgré leur attachement au principe d'indépendance, ne se considèrent pas comme *totale*ment indépendantes. Elles se réclament du seul Seigneur, du seul Esprit et de la seule Parole

divine. Elles ne reconsidèrent pas *systématiquement* chaque décision prise par une autre assemblée.

- L'assemblée locale 'large' est liée *en principe* : dans certains cas elle peut prendre des décisions différentes ou même contraires à une autre assemblée.

Sa réponse est la suivante :

- + Selon Matt. 18, 18-20 et 1 Cor. 1, 1-2 ; 5, 4, l'action d'une assemblée réalisant la présence du Seigneur est valable *sur toute la terre*, dans tout rassemblement réuni en Son nom, c'est-à-dire n'associant pas délibérément et obstinément l'iniquité au nom du Seigneur.

Refuser de choisir l'un des deux partis

- Selon Ouweneel, en aucun cas, on ne doit obliger d'autres assemblées à prendre parti pour une fraction ou une autre d'une assemblée divisée. On doit accepter les deux côtés sans prendre parti.

La réponse donnée est triple :

- + Si deux groupes sont séparés à cause des « fondements de la doctrine ou de la pratique chrétiennes », ils ne peuvent prétendre tous deux se réunir selon le principe de l'unité du corps (1 Cor. 11, 18 ; 12, 27). Mais s'il n'y a ni mal moral ni mal doctrinal, cette séparation locale est péché.
- + Dans le dernier cas, il est impossible de reconnaître les deux groupes comme étant réunis au nom du Seigneur et rompre le pain avec les deux à la fois. Ce serait approuver le péché de la séparation. Mais il est indispensable de rechercher l'unité de l'Esprit où elle peut être trouvée, en dehors du mal.
- + Si on a la liberté de recevoir un des deux groupes, on peut accepter malgré tout des personnes de l'autre groupe (hormis les auteurs actifs ou défenseurs de la division), mais pas pour la fraction du pain : ce serait négliger le déshonneur fait au Seigneur par cette séparation. On ne peut pas non plus accepter leurs lettres de recommandation.

Passer « outre » les décisions d'assemblées

- Selon Ouweneel et ses disciples, « La situation de confusion dans l'Église de Dieu sur la terre ne permet pas toujours l'application de cette logique rigide » [: il y a ceux de dehors et ceux de dedans, 1 Cor. 5, 12-13].
- Si l'assemblée refuse les demandes qui lui sont faites pour corriger son erreur, les assemblées environnantes :

- * soit ne réalisent plus la communion avec elle (décision sévère pouvant conduire à des divisions),
- * soit déclarent simplement qu'« elles ne se sentent pas liées par la décision ».

G. Vogel répond ainsi :

- + J. N. Darby écrit : « Je sais qu'on avance que l'église est actuellement dans un tel état de ruine que l'ordre scripturaire selon l'unité du corps ne peut plus être maintenu. Mais alors, que les objecteurs avouent, s'ils sont honnêtes, qu'ils cherchent un ordre non scripturaire, ou plutôt le désordre. »
- + Admettre qu'on passe outre une décision prise tout en maintenant la communion avec cette assemblée, c'est mépriser la présence du Seigneur. Sa présence donne puissance pour prendre des décisions selon lui (1 Cor. 5, 4) et donne autorité aux décisions (Matt. 18, 20). Reconnaître que le Seigneur est présent dans une assemblée implique reconnaître ses décisions. Sinon, on agit « avec fierté » contre le Seigneur (cp. Deut. 17, 10, 12). C'est aussi mépriser l'action de l'Esprit dans l'assemblée, qui agit dans le sens de l'unité.

Encore une remarque :

- Les frères Steenhuis, Ouweneel et Medema vont encore plus loin car, en tant que frères individuels, ils estiment pouvoir ne pas respecter certaines décisions (« Lettre circulaire de mars 1994 ») :

« C'est absolument inacceptable, et nous, les soussignés, nous ne l'acceptons pas. Pour nous les frères... sont simplement en communion pratique et, si le cas se présente, nous agissons en accord avec cela. »

Refuser les « listes de rassemblements » et « cercles de communion »

- W. J. Ouweneel refuse de faire une distinction nette entre les rassemblements qui sont « en communion avec nous » de ceux qui ne le sont pas. D'après lui, c'est un cercle (groupe) de rassemblements qui se reconnaissent en communion pratique et qui se distinguent des autres rassemblements. C'est du sectarisme, qui met une ligne de séparation entre personnes ou assemblées.
- Une liste d'adresses sous-tend aussi du sectarisme en laissant supposer qu'on exclut les rassemblements qui n'y sont pas.

Réponse :

- + Darby et Kelly n'ont jamais utilisé cette expression « cercle de communion » mais la pensée contenue dans l'expression correspond aux convictions de ces frères.
- + Le danger est encore plus grand de créer un cercle de communion sectaire quand on veut régler de manière strictement personnelle des affaires d'assemblées.
- + Une liste d'adresses n'est qu'une indication des rassemblements dont on sait qu'ils désirent se rassembler selon l'enseignement de la Parole. Remarquons que le frère Ouweneel est lui-même inscrit sur une liste de rassemblements de frères 'larges' !
- + Les saints sont responsables d'examiner si les rassemblements auxquels ils désirent se joindre se réunissent selon les principes de la Parole ou non (entre autres le principe non scripturaire de l'indépendance). Si ce n'est pas le cas, ce sont ces rassemblements qui fixent une ligne de démarcation, perdant ainsi la notion de l'unité et de la communion entre assemblées. Dans ce cas il convient de marquer la séparation. Ce n'est pas du sectarisme mais la simple obéissance à la Parole de Dieu.

C – Indifférence dans les relations ou séparation scripturaire ?

1. Quelques enseignements de la Parole

1 Corinthiens 5

L'apôtre place deux choses principales devant la conscience des croyants à Corinthe :

- ils étaient conscients d'un mal manifeste (« on entend dire partout », v.1)
- ils le toléraient (« vous n'avez pas plutôt mené deuil », v.2)

Ces deux éléments conjugués font qu'ils ne sont plus considérés comme étant purs, c'est-à-dire sans levain. Ils devaient *ôter* le vieux levain – littéralement « purifier en mettant dehors » (du grec « ekkathairo » : « kathairo » = purifier et « ek » = en dehors).

Remarques de l'auteur :

- * Même s'ils n'étaient pas enseignés quant à la séparation du mal, les Corinthiens sont considérés comme souillés, parce qu'ils n'avaient même pas mené deuil.
- * L'apôtre distingue soigneusement la position (« comme vous êtes sans levain ») de la pratique (« ôtez le vieux levain », v.7). C'est *leur pratique seule*, et non leur position, qui les rend impurs.
- * Ce n'est pas seulement le mal (le levain, v. 7, 8) qu'ils doivent ôter, mais aussi la personne (le méchant, v. 2, 13) atteinte par ce mal.

Notre frère G. Vogel montre que la Parole est précise quant à la souillure :

- + Le manque d'humiliation des Corinthiens montre que l'apôtre ne pensait pas à une souillure externe, transmise par une contamination mystérieuse, mais à *une souillure qui provient du cœur, concrétisée par des paroles et des actes (ou plus exactement par leur absence)*.
- + On ne peut pas parler de souillure quand un péché n'est pas encore venu à la conscience de l'individu ou de l'assemblée. Il faut qu'il soit manifesté clairement à la conscience et confirmé par des actes.

La souillure est donc *le maintien conscient d'une relation avec le mal ou avec le méchant*.

La relation avec le mal ou le méchant peut être maintenue contre la pensée de Dieu par la fraction du pain (1 Cor. 10, 14-22), par des relations sociales ou domestiques (v. 9 à 11), ou simplement en saluant (2 Jean 10-11). Dans chacun de ces cas, on adopte une position neutre ou indifférente, car on connaît le mal et on refuse de s'en séparer. Une personne ou un rassemblement qui adopte une telle position est souillé et inapte à la communion chrétienne.

J. N. Darby et W. Kelly étaient unanimes sur ces deux points :

- + quand la conscience n'est pas engagée, il n'y a pas de souillure ;
- + la tolérance consciente et volontaire du mal par tout ou partie d'un rassemblement souille l'ensemble.

1 Corinthiens 10

En rapport avec ce qui nous occupe, il faut retenir de ce passage deux points importants :

- + en exprimant symboliquement la communion à une table, les saints *s'identifient* avec les principes qui y sont retenus ;

+ le mal de l'idolâtrie était tout à fait connu (voir 1 Cor. 8) et les Corinthiens sont pleinement responsables. De manière générale, les saints sont *responsables d'examiner* les principes qui se rattachent à la table à laquelle ils participent, et ils ne peuvent prétendre être excusés sous prétexte d'ignorance.

Remarques :

- * La responsabilité des saints ne se limite pas au domaine de l'assemblée locale, mais elle concerne *tout le corps*, parce que l'apôtre dit : « nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain, un seul corps... » (v. 17 ; voir aussi 1 Cor. 1, 2).
- * Ce n'est pas seulement les saints individuellement qui sont responsables de leurs propres relations mais aussi *l'assemblée collectivement*.

2 Timothée 2

On peut mettre en évidence dans ce passage les points suivants :

- + Les faux docteurs sont des vases à déshonneur dont il faut se séparer. Ce sont *des personnes*, et non du mal doctrinal seulement.
- + Tant qu'il ne s'est pas séparé, le croyant est encore *souillé* personnellement.
- + La pureté est exigée aussi bien dans ses relations avec de faux docteurs (v. 19) que dans sa marche personnelle (v. 22).
- + Le croyant ne doit pas s'en arrêter là, car il doit *poursuivre* avec ceux qui ont un cœur pur (v. 22).

Remarques :

- * Il n'y a *pas de limite locale* à la séparation de l'iniquité. La sphère où ils peuvent se trouver est « la grande maison », image de la chrétienté tout entière qui englobe tous ceux qui prononcent le nom du Seigneur. Le devoir individuel subsiste même quand ce sont des assemblées qui sont impures.
- * L'appel individuel est très large et s'adresse à *tout croyant professant Christ*. Aucun des professants n'est exclu.
- * La séparation est très générale et ne porte pas seulement sur un mal doctrinal particulier, mais *sur l'iniquité* – c'est-à-dire tout ce qui porte atteinte aux droits et à l'autorité *du Seigneur* (voir 3, 1-9).

2. Argument de la chaîne de souillure

Ouweneel, entre autres, accuse ceux qui pratiquent une séparation scrupuleuse d'être sectaires en voulant (ou en devant) se séparer d'un grand nombre de croyants. L'argument avancé est que la souillure serait semblable à une chaîne *interminable* de relations impures : B est souillé en refusant de rompre ses relations avec A. Mais B souille C qui entretient des relations avec lui, puis D qui a des relations avec C, etc.

Remarques préliminaires de G. Vogel :

- * Ce sont les frères 'larges' et non les frères 'exclusifs' qui ont découvert l'argument de la chaîne de souillure. C'est eux qui prétendent que les frères 'exclusifs' l'utilisent pour justifier leur position. J. N. Darby et W. Kelly ont refusé énergiquement cette insinuation.
- * En même temps, les « anciens frères » affirmaient que les frères larges avaient adopté une position neutre en vertu de laquelle *les rassemblements larges* « de A jusqu'à Z » refusaient délibérément une séparation nette d'avec le mal.
- * Les « anciens frères » ne parlaient *jamais* de souillure dans les cas d'ignorance *sincère*.
- * W. J. Ouweneel a lui-même combattu autrefois très justement cet argument. Or il l'utilise maintenant pour appuyer sa thèse sur le sectarisme des frères !!

Réponse de G. Vogel : Elle est très simple : la chaîne s'arrête dès que la conscience n'est plus engagée, c'est-à-dire dès qu'il y a une véritable et sincère ignorance.

3. Relativisation de la souillure

Ces frères relativisent beaucoup la souillure. Ils utilisent à cet effet plusieurs échelles de mesure.

Distinction arbitraire entre souillure « par contact conscient » et « purement théorique »

- Selon W. J. Ouweneel, la souillure « par contact conscient » (ou « contact direct ») avec le méchant proviendrait d'une participation à la fraction du pain avec lui dans l'assemblée locale où il se trouve : le contact avec la souillure a lieu en toute connaissance de cause.

- La souillure « purement théorique » proviendrait de relations (ou liens dits « officiels », « formels ») avec des méchants dans d'autres assemblées, lointaines peut-être : on n'est pas sensé connaître le mal.

Ouweneel (et Medema) *limitent donc strictement la souillure à l'assemblée locale*. Ils disent que toute limite à la communion qui dépasse le cadre local est contestable par rapport à l'unité du corps.

Réponse :

- + C'est justement la limitation de la souillure au cadre local qui est en contradiction avec les vérités du seul corps et de la seule maison de Dieu : on ne peut pas être indifférent à ce que l'on tolère autour de soi dans le corps de Christ et dans la maison de Dieu qui est sainte.

Remarque importante :

- * Les frères 'libres' avertissent volontiers les rassemblements contre les faux docteurs présents au milieu d'eux, mais se contentent de préconiser ne pas les recevoir. Or le Seigneur attend plus : la séparation effective du méchant. Ces mises en garde montrent que leur conscience est atteinte et par conséquent souillée. Plusieurs voudraient mener deuil en pareil cas, mais le méchant ne peut pas être ôté du milieu d'eux.

Adoption personnelle ou non de la fausse doctrine

En justifiant la « Lettre des Dix », ces frères avancent que le point essentiel, c'est de savoir si on a *adopté ou non* l'hérésie. Un croyant qui ne discerne pas beaucoup l'hérésie tolérée dans le rassemblement où il demeure est moins souillé. (À Béthesda, assemblée large à l'origine de la division, seules les personnes qui, après examen, montraient qu'elles avaient *compris et accepté* la fausse doctrine, n'étaient pas reçues. La question des relations proprement dites n'entraient pas ligne de compte.)

Réponse :

- + Même des croyants « simples » (une brebis en Jean 10, 5, 27 ou une sœur en 1 Jean 2, 20, 27) ressentent la menace d'un danger et s'en éloignent prudemment. Ils n'ont aucune relation avec le mal.

Limitation au mal « fondamental » et sectarisme

On lit encore : « Une séparation qui va au-delà du mal fondamental (par exemple la séparation de principes ou de vues qu'on désapprouve) n'est rien d'autre que du sectarisme ».

Réponse de notre frère d'Allemagne en trois point essentiellement :

- + Les « frères anciens » se sont séparés non seulement à cause de mauvaises doctrines fondamentales, mais à cause d'injustices ecclésiastiques (institution de pasteurs, formation de communautés basées sur des doctrines avancées de manière partielle, reconnaissance de membres de communautés plutôt que de membres du corps de Christ, etc). Ces frères ont-ils été sectaires en se séparant de ce sectarisme ? La Parole n'exige-t-elle pas la séparation de *toute forme* de mal (1 Thess. 5, 22 et 2 Tim. 2, 19) ?
- + La séparation de l'iniquité ecclésiastique, en particulier celle par laquelle on établit des rassemblements en dehors de l'unité du corps, sur un terrain schismatique, est-elle du sectarisme ?
- + Ouweneel et ses disciples, en parlant de frères soi-disant « exclusifs extrémistes », laissent supposer que l'on doit s'en séparer mais ne disent pas qu'il faille se séparer du sectarisme des différentes dénominations ! Ils n'envisagent que le « mal fondamental » et non le terrain schismatique. Pourquoi de telles incohérences ? En tout cas, il serait heureux de parler de sectarisme avec un peu plus de retenue.

4. Résultats de telles déviations

Le « danger » de souillure

Ces distinctions compliquées et non scripturaires conduisent naturellement à minimiser la souillure au point de ne plus parler de personnes souillées, mais « *en danger* » d'être souillées ou de se laisser « entraîner ... dans un mauvais chemin », – de personnes dont la « communion avec Dieu *est en jeu* ».

L'auteur fait simplement plusieurs remarques :

- + Cette constatation est significative pour ce qui concerne la question de la chaîne de souillure. Elle montre que cette question n'est pas basée pour ces frères sur la souillure du cœur, mais seulement sur un certain danger de souillure. Or la Parole nous montre simplement que le cœur est pur ou souillé.
- + En même temps, ces frères refusent de tirer la pleine portée pratique des conséquences de la souillure, parce qu'ils l'affaiblissent considérablement. Ils ne veulent plus d'une séparation dans les relations et entretiennent par conséquent eux-mêmes la souillure !
- + Autrefois (Bode 1988), ils insistaient non seulement sur les conséquences possibles d'une relation impure mais aussi sur l'impureté la relation. De-

puis, ils ont évolué dans le sens d'un affaiblissement très net des principes scripturaires qu'ils professent.

Nouvelle définition de la souillure

- Enfin, hélas ! ces affaiblissements successifs conduisent à une nouvelle définition de la souillure : « La souillure par relation avec le mal apparaît *quand on ouvre sa vie de manière consciente avec le mal.* »

Réponse claire :

- + La Parole montre qu'une relation consciente avec le mal est *déjà impure en elle-même* et souille.
- + Cette nouvelle définition *manifeste des principes typiquement larges*, car on ne tient plus compte des relations. Il serait scripturaire de dire : « La souillure a lieu *quand on ouvre sa vie à des relations conscientes avec le mal.* »

5. Conclusions de G. Vogel

On peut observer que la notion de souillure est soit *étendue arbitrairement* (extension *ad infinitum* de la chaîne de souillure), soit *affaiblie arbitrairement* (limitation au domaine local, au mal fondamental seulement, sans tenir compte de la relation, etc). La doctrine de la souillure devient très compliquée et, en tout cas, elle n'est plus scripturaire !

Quand on considère de plus près les éléments suivants :

- la limitation de la souillure à l'aspect local,
- la recherche d'une position moyenne entre les frères 'larges/libres' et 'exclusifs',
- le glissement de la notion de souillure nette à celle d'un simple danger de souillure,

on est obligé de constater que la tendance de ces frères est une largesse *extrême*.

Enfin, fort de ces bases, ils se sentent libres de rompre le pain avec des assemblées de frères 'larges/libres'. Mais la communion est-elle encore possible avec eux *dans de telles conditions* ?

En même temps, il est bien évident que, dans ces circonstances, il convient de redoubler de vigilance quand des croyants de milieux 'larges/libres', en-

couragés par une telle attitude, se présentent pour rompre le pain. Peuvent-ils réellement prétexter une réelle et sincère ignorance ?

D – Invitation publique ou admission responsable à la fraction du pain ?

Ce chapitre traite des admissions dites « occasionnelles » :

- Pouvons-nous recevoir *occasionnellement* pour la fraction du pain des personnes qui ne se rassemblent pas habituellement sur le principe de l'unité du corps ?
- Devons-nous *encourager* explicitement une telle manière de faire ?

1. Enseignement de l'Écriture

- + Le Saint Esprit a uni les enfants de Dieu de manière indissoluble en un seul corps, l'Assemblée, qui est aussi la maison de Dieu. Ils doivent ainsi manifester dans leur marche pratique, dans la séparation de tout mal, cette merveilleuse unité. Ils reçoivent tout membre du corps de Christ dont la marche pratique est sainte.
- + Ils sont tenus de se réunir au nom du Seigneur seul, sur la base du seul corps de Christ.
- + L'ordre et la sainteté conviennent à l'assemblée, la maison de Dieu sur la terre.
- + L'unité est exprimée symboliquement par la fraction du pain et, en le faisant, le croyant s'identifie à tout ce qui y est retenu ou confessé là où il y participe (3.1.b).

2. Deux dangers opposés

Conditions non scripturaires pour la participation à la fraction du pain

- + Si des croyants se réunissent véritablement sur le terrain de l'unité du corps, ils sont tenus d'accueillir pour la fraction du pain tout vrai enfant de Dieu demandant à être reçu, parce qu'il appartient au corps de Christ. Mais en même temps, ce croyant doit être sain dans sa marche et dans sa foi, car il s'agit de la maison de Dieu, lieu de l'habitation de Dieu où doit être réalisée la sainteté. Dieu est saint et ne peut habiter que dans un lieu à part du mal.

Premier danger signalé par l'auteur :

- + Puisque la base sur laquelle les saints sont reçus est le corps de Christ et la maison de Dieu, la connaissance de la glorieuse vérité de l'assemblée pour Dieu ne peut être posée comme condition pour l'admission à la fraction du pain. En même temps, la sainteté doit être maintenue là où la présence du Seigneur est recherchée.

Participation alternative ou « occasionnelle » à la fraction du pain

La Parole de Dieu ne reconnaît qu'une seule qualité de membre : celle du corps de Christ. Être membre d'une église ou dénomination particulière – quelle qu'elle soit – n'est pas reconnu par l'Écriture. C'est se placer sur un terrain schismatique et sectaire, et rechercher une unité humaine et non divine. C'est une contrefaçon de l'unité.

Autres dangers :

1 – Quand un dimanche, on s'identifie par la fraction du pain avec une église ou une dénomination particulière et qu'un autre dimanche on le fait avec une assemblée réunie au nom du Seigneur sur le terrain de l'unité du corps, c'est une inconséquence et une contradiction. En effet :

- il n'est pas honnête de s'identifier volontairement une fois avec ce qui représente l'unité du corps de Christ et une autre fois avec ce qui en est la contrefaçon ;
- il n'est pas possible de s'associer avec ce que Dieu considère comme étant de l'iniquité ecclésiastique.

2 – Il n'est pas possible de reconnaître une lettre de recommandation d'une église organisée ou dénomination car ce serait reconnaître les divisions dans le corps. Le corps n'est pas divisé.

3. Véritable portée de 2 Tim. 2, 19-22

« Toutefois le solide fondement de Dieu demeure, ayant ce sceau :

Le Seigneur connaît ceux qui sont siens, et :

Qu'il se retire de l'iniquité, quiconque prononce le nom du Seigneur » (v. 19).

+ La portée du passage est extrêmement générale et l'appel divin est sans restrictions :

- * le fondement divin demeure envers et contre *tout* ;
- * le Seigneur connaît, lui, *tous* les siens ;
- * l'appel s'adresse à *toute* personne qui professe le nom du Seigneur ;
- * l'appel est en rapport avec *toute* iniquité.

« Mais fuis les convoitises de la jeunesse, et poursuis la justice,
la foi, l'amour, la paix,

avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur
pur » (v. 22).

- + Le passage n'ordonne pas de se séparer de tous ceux qui se sont aussi retirés de l'iniquité mais de ceux qui invoquent le Seigneur *d'un cœur pur*.
- + Le critère pour reconnaître ceux qui ont un cœur pur n'est pas ma propre conscience. Un cœur est pur *quand il s'est séparé de tout ce qu'il a appris comme étant de l'iniquité*, avec la Parole de Dieu.
- + La Parole *m'engage* à rechercher avec eux la justice, si bien que chaque fidèle est *tenu de montrer* à l'autre ce qu'il n'aurait pas encore appris comme étant de l'injustice pour Dieu. C'est vrai en particulier d'un mal moral qui n'est pas forcément grossier ou d'un mal doctrinal qui n'est pas nécessairement un mal fondamental.
- + Cette recherche commune de la justice doit être réalisée avec la foi, l'amour et la paix.

Conclusions :

D'un côté le fidèle est tenu de se séparer de toute forme d'iniquité et ne doit pas la limiter à un mal moral grossier ou à un mal doctrinal fondamental. D'un autre côté il doit user de patience à l'égard de croyants sincèrement et réellement ignorants partout où ils se trouvent tout en poursuivant paisiblement la justice avec eux, les éclairant au besoin par la Parole de Dieu, et cela dans la foi, l'amour et la paix.

Ainsi, deux dangers guettent particulièrement les fidèles :

- faire de notre conscience un critère pour autrui et une condition pour la réception à la fraction du pain,
- prendre à la légère l'iniquité au lieu de poursuivre sérieusement la justice.

Au milieu de la ruine de la chrétienté (2 Tim. 2 et 3), les fidèles sont tenus de recevoir les croyants de manière intelligente, dans la conscience des responsabilités qui incombent tant à ceux qui reçoivent qu'à celui qui est reçu. Ils ne peuvent passer sous silence l'iniquité ou prétendre être les seuls à avoir un cœur pur.

Ce que la Parole place devant le fidèle, ce n'est pas d'inviter des personnes de manière occasionnelle à la fraction du pain, encore moins de manière irresponsable, mais c'est de *poursuivre* la justice (enseignant au besoin ce qu'est l'injustice ecclésiastique), la foi, l'amour et la paix.

4. Arguments présentés par W. J. Ouwenel dans « Le sectarisme »

Quatre conditions essentielles d'admission

W. J. Ouwenel énonce 4 conditions essentielles pour recevoir des croyants à la fraction du pain :

- (1) être un vrai croyant,
- (2) ne pas marcher dans l'immoralité,
- (3) ne pas marcher dans une fausse doctrine fondamentale,
- (4) ne pas être en communion « consciente » avec ceux qui tolèrent de fausses doctrines fondamentales.

Remarques de G. Vogel :

- + Il convient de garder à l'esprit que, comme nous avons déjà vu, une limitation et une relativisation très nette des principes bibliques se cachent derrière cette formulation apparemment juste :
 - la communion est vue uniquement par rapport à l'assemblée locale,
 - le maintien de relations *personnelles* avec ceux qui sont dans le mal n'est pas pris en compte,
 - le terme « conscient » est relativisé par des qualificatifs comme « théorique », « formel », etc.
- + Des croyants qui ont les convictions ci-dessus et qui considèrent que leurs frères ont tort de traiter celles-ci comme étant de l'iniquité ont ils véritablement une bonne conscience en désirant rompre le pain avec eux ?
- + Si même nous devons faire une distinction entre le mal « fondamental » (2 Jean 7 et 1 Cor. 5) et le mal « ecclésiastique », les fidèles sont tenus,

selon 1 Thess. 5, 22 et 2 Tim. 2, 19, de se retirer de *toute forme d'iniquité*. Sans compter que le mal fondamental est souvent minimisé par les évangéliques, par exemple avec la doctrine de la réconciliation universelle ou l'infailibilité de la Bible (ils nient l'inerrance de la Bible, c'est-à-dire l'absence totale d'erreurs).

Rompre avec sa communauté d'origine

L'auteur du « Sectarisme » insiste en particulier sur le fait qu'on est sectaire en posant la condition de rompre avec la communauté de laquelle on vient. Il conclut de façon lapidaire : « Toute forme de séparation qui va plus loin que la séparation d'un mal fondamental est sectaire ».

Réponse de G. Vogel :

- + Le croyant qui désire être fidèle n'impose pas à un autre croyant de rompre avec sa communauté d'origine. Mais il ne peut pas non plus soutenir l'injustice ecclésiastique dont il s'est justement séparée. Il doit donc lui montrer ce qu'il y a d'inconséquent dans sa marche et ce dernier doit manifester un cœur pur dans la question. C'est ainsi qu'il *poursuit* la justice.
- + La deuxième affirmation est *en contradiction formelle* avec le passage de 2 Tim. 2 qui appelle à se séparer de *toute* iniquité.

Nouveau critère : la communion avec Dieu

Parallèlement à cela, W. J. Ouweneel établit un nouveau critère pour recevoir un croyant : est-il ou non « en communion avec Dieu » ?

Réponse :

- + La communion avec Dieu est à la mesure de la connaissance des pensées de Dieu et de la manière dont le croyant les met en pratique. Cette connaissance est graduelle : Actes 18, 25-26 ; 1 Cor. 13, 9-10 ; Eph. 1, 16-18, 4, 10-16 ; Phil. 1, 9-11.

Conditions supplémentaires d'admission

D'après W. J. Ouweneel, le fait d'avoir si peu d'admissions occasionnelles parmi nous montre que nous rajoutons beaucoup de conditions aux 4 seules conditions admissibles d'après la Parole (voir ci-dessus).

Réponse :

Ce raisonnement est insidieux et il n'est pas juste. Le nombre de croyants qui pourraient être reçus est limité, hélas ! pour d'autres raisons :

- * beaucoup de croyants ne manifestent pas véritablement un cœur pur puisque, connaissant le mal, ils s'en séparent pas de manière conséquente ;
- * combien ont une sincère bonne conscience en participant à la fraction du pain avec des frères fermement attachés au principe de la dépendance des assemblées ?
- * combien parmi eux viendraient avec un vrai motif ?
- * combien parmi ces derniers acceptent et souhaitent même un entretien pour rechercher la justice (plusieurs sont plutôt offusqués de ne pas être reçus d'emblée comme membre d'une église chrétienne) ?

Par ailleurs, W. J. Ouweneel ne tient aucun compte des éléments suivants :

- * les facilités actuelles de déplacement ont conduit les frères à d'autant plus de prudence,
- * la responsabilité de ceux qui reçoivent et de celui qui est reçu sont toutes deux engagées dans la question des admissions,
- * suite à l'influence de l'Alliance Évangélique [et aussi de l'œcuménisme], les croyants dans la chrétienté ne considèrent plus aussi nettement qu'autrefois la position ecclésiastique du croyant,
- * il n'est pas possible de mettre le rassemblement des saints sur le principe de l'unité du corps au même rang que les dénominations qui, de fait, perpétuent la désunion.

5. Résultats d'un tel raisonnement : la relativisation de la vérité divine

« En majeure partie les 'frères larges' ne prennent pas du tout une position différente de celle des frères exclusifs quand on en vient aux principes » (Bode-Express).

Les principes scripturaires sont tellement affaiblis par les frères Ouweneel et Medema que :

- leurs convictions se rapprochent de plus en plus nettement de celles des 'frères larges',

- ils ne voient même plus de différences importantes entre eux dans la question des admissions.

E – Faut-il ignorer les divisions d’avec les frères ‘larges’ et ‘libres’ ?

1. Arguments présentés pour ignorer les divisions

W. J. Ouwenel et H.P. Medema nous engagent à ignorer, en principe et en pratique, la division d’avec les frères ‘larges’ et ‘libres’. Examinons leurs arguments.

Premier argument : le terrain de l’unité du corps

Les frères ‘larges’ et les frères ‘exclusifs’, disent-ils, se réunissent *tous deux* sur le terrain de l’unité du corps, dans la séparation du mal : ils reçoivent l’un et l’autre tous les vrais croyants qui se tiennent en dehors de tout mal.

Une telle affirmation est non seulement fausse, mais doublement contraire aux convictions de ces frères :

- + Les frères ‘larges’ sont attachés à l’indépendance des assemblées. Ils rejettent le principe de l’unité du corps *sur la terre* et son application pratique : la dépendance des assemblées. Or la Parole enseigne, nous l’avons vu, que le corps sur la terre est un et indissolublement lié à Christ, la tête glorifiée dans le ciel.
- + Le principe de l’indépendance adopté par les frères ‘larges’ empêche la séparation collective du mal. Ils affirment que si un rassemblement tolère le mal en son sein, il est seul responsable devant le Seigneur. D’après eux, la responsabilité des assemblées locales n’est pas directement engagée. Elles doivent, disent-ils, maintenir dans tous les cas la communion avec ce rassemblement (et donc avec le mal), même si elles ont conscience qu’il aurait dû être ôté. Or l’apôtre montre que la décision de Corinthe de se séparer du mal devait être respectée par *les assemblées en tout lieu* (1 Cor. 1, 1 à 3).

Deuxième argument : l’hérétique était rejeté

W. J. Ouwenel affirme que, peu après la division d’avec les frères ‘larges’, M. Newton n’était plus parmi eux, que sa fausse doctrine était rejetée par eux (fait qu’il nie un autre document), et qu’ils exerçaient toujours la disci-

plaine. Beaucoup de frères 'exclusifs' pensent, dit-il, que les frères 'larges' ont adopté la fausse doctrine de Newton.

- + En fait, Newton avait quitté l'assemblée à Plymouth et constitué son propre rassemblement où il exerçait le ministère de pasteur. Quand il était absent, des frères d'assemblées 'larges' avaient la liberté de venir exercer ce ministère à sa place.
- + La question n'est pas seulement de savoir si Newton est resté chez les frères 'larges' ou non. Il s'agit de savoir si ces frères demeurent ou non en communion avec des personnes qui maintiennent une relation quelconque avec des faux docteurs ou des personnes fréquentant des rassemblements tolérant le mal.

Troisième argument : changement de pratiques

Les frères ont changé leurs pratiques de réception : avant la division d'avec les frères 'larges', ils recevaient tous les vrais croyants, purs quant à la doctrine et à la marche. Après, ils recevaient tous ceux-ci, *sauf les frères 'larges'*, devenant ainsi sectaires en se séparant de ceux qui leur étaient le plus proche.

- + Plusieurs documents (dont une lettre de M. H. Craik) montrent clairement qu'avant la division, dans le rassemblement de Béthesda, les personnes ayant des relations avec des faux docteurs ou assemblées non séparées du mal doctrinal, qui désiraient rompre le pain, devaient *d'abord rompre ces relations*. En 1848, ce rassemblement a changé d'attitude en prenant une position neutre attestée, entre autres, par la « Lettre des Dix ». *Ce sont donc eux qui ont changé leurs principes de réception, pour adopter, outre le principe de l'indépendance, celui de la neutralité – deux principes antiscrituraux.*
- + Nos frères *ne recevaient pas* un frère 'large' restant en communion avec une assemblée (souillée) qui maintenait en toute connaissance de cause la communion avec un rassemblement tolérant un mal doctrinal. Si ce frère ne savait réellement rien d'une telle situation, *ils le recevaient quand même*, tout en lui mettant à cœur de rompre avec son assemblée si elle persistait dans ce chemin de neutralité. Plusieurs cas de fausse prétention à l'ignorance incita les frères à plus de prudence, mais rien ne fut changé quant à leur attitude. Par ailleurs, si la personne continuait à fréquenter le rassemblement dont les frères s'étaient séparés, ils attiraient son attention sur sa position double, contradictoire avec l'attitude d'un cœur pur.

Quatrième argument : différences moindres

Ces frères soutiennent que les différences entre frères 'larges' et frères 'exclusifs' sont beaucoup moins importantes que la plupart des frères (n'appartenant pas aux ailes extrêmes) ne pensent.

- + Nous avons montré dans le premier chapitre la gravité des principes impliquées dans la séparation d'avec les frères 'larges'. En fait, on constate que le frère Ouweneel *affaiblit* tellement les principes bibliques qu'il ne voit pratiquement plus où se trouve la différence entre frères 'exclusifs' et frères 'larges'.
- + Par ailleurs, les frères qui désirent demeurer fermement attachés aux principes bibliques sont évidemment qualifiés d' « extrémistes », en contraste avec les frères « modérés ». [Si l'on veut employer un terme pour les caractériser, il serait plus sage de les appeler « fondamentalistes ».]

G. Vogel remarque que ces quatre arguments sont utilisés pour *mettre en doute la justification scripturaire de la séparation*, non seulement pour les assemblées de l'époque, mais aussi pour celles d'aujourd'hui. Une fois ce doute introduit, les auteurs font le pas suivant en proposant ouvertement un rapprochement avec les frères 'larges/libres'.

2. Solutions proposées par W. J. Ouweneel

Préconisation d'une attitude moyenne

La règle de conduite préconisée par W. J. Ouweneel est une attitude moyenne : ni indifférence, ni sectarisme. D'un côté, dit-il, nous devons refuser pour la fraction du pain les frères qui approuvent l'indifférence envers Christ ; de l'autre, nous devons recevoir tout croyant fidèle, même s'il n'est pas en communion régulière avec nous, sans le rejeter à cause de nos idées (par exemple sur la souillure par contact avec le mal).

Réponse :

- + L'indifférence envers Christ n'est pas définie par Ouweneel comme on l'entend d'habitude. Pour lui, un croyant est indifférent quand il est consciemment en communion « intime » avec ceux qui tolèrent le mal. Si c'est un « contact purement formel », dans le cadre de liens reconnus entre assemblées, et que ce croyant n'adhère pas à ces doctrines ni ne s'en nourrit, pour W. J. Ouweneel on ne peut parler d'indifférence (voir chapitre 3). Or la Parole montre qu'une *simple salutation* manifeste de l'indifférence envers Christ (2 Jean v. 9-10).

- + Par ailleurs, ceux qui maintiennent une scrupuleuse position scripturaire de séparation à l'égard de faux docteurs sont caractérisés comme étant, car soi-disant ils « imposent » leurs idées sur la souillure par contact – alors que nous venons de voir que c'est la Parole qui l'ordonne !

Résultats :

On voit donc la subtilité du *raisonnement intellectuel qui tourne la vérité à l'envers comme un doigt de gant* ! Or le résultat de tels contacts personnels, c'est que *l'on est bien souillé* : la Parole nous dit expressément que la personne qui maintient le contact avec le faux docteur « *participe à ses mauvaises œuvres* » (v. 10).

Préconisation d'un rapprochement par la pratique de la « communion réciproque »

Ouweneel préconise un rapprochement entre les frères 'exclusifs' et les frères 'larges', par la pratique de la « communion réciproque » :

- Les frères 'exclusifs' doivent recevoir sans hésitation à la table du Seigneur des frères 'larges' « qui ne sont pas en relation avec un mal fondamental ».
- Les frères 'exclusifs' iraient sans hésitation rompre le pain avec des frères 'larges' qui pratiquent les mêmes principes de réception. En effet, dans ce cas, les deux prennent la même position scripturaire !

Il affirme même (on ne comprend pas bien pourquoi) que ces frères 'larges' ne seraient pas en communion avec les autres assemblées larges, puisqu'il y a des assemblées de frères 'exclusifs' « beaucoup plus larges que la moyenne des assemblées 'larges' ».

La réponse est la suivante :

- + Il est très difficile d'affirmer que la plupart des assemblées 'larges/libres' ne savent rien des erreurs doctrinales tolérées parmi elles. Un cas très parlant est celui d'un frère 'libre' (W.P.) qui enseigne par oral et par écrit la doctrine du salut universel. Diverses publications montrent que les choses sont très bien connues de la plupart des frères 'larges/libres'. Mais le principe de l'indépendance des assemblées, auquel ces frères sont attachés, les empêchent de prendre une attitude collective conséquente de séparation à l'encontre du mal présent parmi eux. Ils demeurent *collectivement en relation avec le mal fondamental connu*. Ils ne peuvent s'en séparer *par principe*.
- + La base de la démarche proposée par le frère Ouweneel, c'est la « politique de réception ». En fait, *la question de la souillure est reléguée au se-*

cond plan et considérablement affaiblie, face aux enseignements positifs de la Parole de Dieu.

3. Constatations générales

Trois constatations générales graves

- Les frères Ouweneel et Medema ne proposent pas une réunion de frères sous le regard de Dieu, *en confessant les principes qui ont motivé la division et en recherchant l'unité de l'Esprit* : « nous sommes loin de penser à une sorte d'union avec les frères 'larges' » ; « nous devrions tenir les frontières pour dérisoires », disent-ils. C'est un rapprochement *en ignorant purement et simplement la division*. Le résultat, c'est que nous serions *directement et consciemment* en communion avec des mauvaises doctrines (par exemple l'indépendance) !
- Il n'est actuellement pas possible de se retrouver ensemble avec eux sur le terrain de l'unité du corps, puisque les frères 'larges' ne reconnaissent pas du tout cette vérité, ou ne la reconnaissent pas comme ayant une application *sur la terre*, pour la marche collective des saints ici-bas. Le résultat, c'est que nous nous retrouverions d'emblée avec eux *sur le terrain de l'indépendance des assemblées* !
- Ces frères encouragent, non seulement à pratiquer la communion réciproque, mais aussi :
 - à avoir des contacts privés, par lesquels des tensions pourraient être apaisées ;
 - pratiquer la prière en commun avec les frères 'larges' pour « tout apporter à Dieu ensemble localement » ;
 - avoir des discussions qui fortifieraient la confiance réciproque.

Une telle attitude, sans le vouloir peut-être, est malgré tout une incitation à contracter consciemment la souillure par contact personnel avec le mal. Or une assemblée peut avoir à s'occuper d'une personne persévérant dans un tel chemin, si elle désire maintenir la sainteté qui convient à la maison de Dieu.

Quatre autres constats non moins graves

Pour ce qui concerne ces frères plus personnellement, G. Vogel constate aussi les faits suivants :

- Ils tiennent des conférences publiques, en particulier avec le frère 'libre' Dieter Boddenberg, qui retient des principes ouvertement 'larges'.
- Ils recherchent la communion par la fraction du pain avec des assemblées 'larges/libres', sans que la confiance indispensable des assemblées soit recherchée. Ils agissent ainsi de manière manifestement *indépendante*.
- Le nom de ces frères et du frère Steenhuis figurent dans le « Wegweiser », liste des assemblées de frères 'larges/libres' des Pays-Bas, « pour donner des informations complémentaires ». Ceci montre à quel point le rapprochement est avancé.
- L'assemblée d'origine qui a refusé d'exclure le faux docteur (W.P) figure dans le « Wegweiser » de 1994, avec les noms de ces frères ! Ces frères mettent-ils eux-mêmes en pratique les enseignements qu'ils avancent ?

4. Conclusion

Il faut refuser un rapprochement avec les frères 'larges/libres' par le biais d'une communion réciproque.

Pour envisager une communion par la fraction du pain avec de tels rassemblements, il faudrait qu'ils se purifient de manière concrète et scripturaire :

- des principes de l'indépendance et de la neutralité,
- des faux docteurs et du mal moral,
- de l'indifférence à l'égard des méchants, du Seigneur Jésus et de la sainteté de Dieu

et qu'ils recherchent avec leurs frères comment :

- + garder l'unité de l'Esprit,
- + marcher selon les principes de l'unité du corps.

Nous souhaitons de tout notre cœur que le Seigneur opère par sa grâce pour les y conduire !

F – « Théologie des Frères » ou obéissance de la foi ?

1. Introduction

Ouweneel affirme que l'enseignement tel que celui présenté dans les chapitres 1 à 4 est la « doctrine des frères ». Cette « théologie des frères » serait compliquée, comprise et enseignée seulement par un petit groupe de docteurs plus doués que les autres.

G. Vogel répond ainsi :

- + Les frères ne mettent pas les enseignements et formulations qu'ils présentent à égalité avec la Parole de Dieu. et, en conséquence, ils restent ouverts à toute correction *basée sur cette Parole*. Or, non seulement les écrits d'Ouweneel ne donnent aucun argument sérieux pour appuyer l'affirmation ci-dessus, mais on a vu ci-dessus qu'eux-mêmes affaiblissent et relativisent manifestement la vérité biblique (voir ci-dessus). La conclusion évidente, c'est que, en face des attaques menées contre eux, ils doivent tenir d'autant plus ferme les vérités divines auxquelles ils sont attachés et qu'ils défendent.

2. « Théologie des frères » sur 1 Cor. 10 et la Table du Seigneur

W. J. Ouweneel prétend que les frères ont bâti toute une théologie complexe en particulier autour de 1 Cor. 10. Elle doit être soigneusement distinguée, dit-il, de « la simple connaissance par la foi ».

Réponse :

- + La ruine de l'Église et les nombreuses divisions ont certes introduit beaucoup de complications, mais les principes simples de l'Écriture demeurent et appellent encore aujourd'hui une pratique conséquente.
- + Ouweneel a lui-même autrefois présenté de manière très simple et claire ces enseignements (voir par exemple « Abendmahl und Tisch des Herrn » (*La Cène et la Table du Seigneur*), 2ème édition de Neustadt, 1982).
- + Les frères nient absolument que l'enseignement des frères est compliqué. Une attitude, non partisane, mais spirituelle, sera toujours simple à comprendre.

- + C'est plutôt les frères Ouweneel et Medema qui rendent les enseignements qu'ils présentent extrêmement difficiles à comprendre, en redéfinissant de manière abrégée des termes et en affaiblissant les vérités bibliques par une position laxiste dans des questions de discipline jugées trop « rigoureuses » et par des adjectifs subjectifs tels que « formel », « théorique », etc.
- + Les frères rejettent catégoriquement cette distinction, parce que c'est une accusation gratuite qui n'a jamais été démontrée explicitement par la Parole de Dieu. Or la Parole nous montre qu'elle est suffisante pour résister, enseigner, convaincre, corriger, instruire dans la justice, ou même réfuter les contredisants (par ex. Matt. 4, 4, 7, 10 ; 2 Tim. 3, 16-17, Tite 1, 9).

W. J. Ouweneel prétend également que leur enseignement quant à la Table du Seigneur et « les traditions des pères », comme il dit (c'est-à-dire entre autres leurs écrits), sont « des idoles » plutôt que l'enseignement de la Parole de Dieu.

Réponse :

- + Il reconnaît « en principe » l'enseignement de la Table du Seigneur et « n'en rétracte rien » mais, dit-il, « seulement dans la mesure où la 'doctrine des frères' expose correctement l'Écriture ». Ces limites, qui n'ont jamais été définies dans ses écrits, cachent en fait d'autres limites qu'ils a lui-même appliquées aux principes divins (voir chapitres précédents) et qui ont des conséquences pratiques très graves et désastreuses pour la communion chrétienne.

Remarques de G. Vogel :

- + W. J. Ouweneel avance que cette « théologie des frères » ne peut pas jouer le rôle d' « arbitre pour traiter certaines questions » – c'est-à-dire, entre autres, les questions de communion entre frères. Mais cela s'explique car il déclare que *la théologie chrétienne laquelle lui-même adhère maintenant* ne peut pas être l'arbitre dans ces questions !
- + Remarquons les sujets pour lesquels le qualificatif « théologique » est appliqué : *le rassemblement sur le principe de l'unité du corps ; l'indépendance ; la doctrine de la Table du Seigneur ; la souillure et le mélange avec le mal ; les conditions d'admission ; les conditions pour la présence du Seigneur ; la participation à la fraction du pain parmi « d'autres croyants » ; la signification des divisions et réunifications*. C'est un bon échantillon des sujets qu'il affaiblit ou relativise suite à l'enseignement théologique et philosophique qu'il a adopté.

3. Adoption par W. J. Ouwenneel de la philosophie radicale chrétienne de H. Dooyeweerd

Philosophie : origine de la différence entre théologie et connaissance de la foi

Les extraits suivants, d'une entrevue avec W. J. Ouwenneel publiée dans un journal chrétien, sont frappants :

« La théologie est une discipline scientifique spécifique, et ceci exige l'énoncé préalable des notions philosophiques nécessaires (...) La réponse [à des questions comme : 'Qu'est-ce que la théologie ?'] appartient par définition, que cela plaise ou non, au domaine de la philosophie (...) Ce sont des discussions scientifiques qui auraient leur place dans un périodique scientifique, mais qu'on ne peut pas imposer à une communauté, comme s'il s'agissait de questions de foi, qui pourraient justifier des divisions ecclésiastiques. »

Remarques :

- + Dans cette entrevue, Ouwenneel déclare ouvertement que la philosophie de Herman Dooyeweerd est « la seule philosophie radicale* chrétienne actuellement disponible ». C'est celle à laquelle il adhère aujourd'hui. Notons aussi que cette philosophie n'est soi-disant pas « mondaine », mais « chrétienne » !
- + Le contexte des deux premières phrases s'appliquait à la distinction entre la souveraineté divine et la responsabilité humaine. De fait, la dernière phrase montre que la théologie est étendue à de nombreux autres sujets.
- + Si on poursuit le raisonnement de W.J.O, les frères font aussi de la théologie, mais ils ne font pas bien leur travail parce qu'ils ne posent pas auparavant les questions philosophiques nécessaires !
- + Selon W.J.O, ces éléments philosophiques sont importants pour comprendre ce qu'est l'Assemblée de Dieu. En fait, on comprend mieux *pourquoi il ignore purement et simplement les divisions existantes* : les motifs des divisions doivent seulement figurer dans des revues scientifiques, mais elles n'ont aucune valeur pour la conscience chrétienne** !

* Philosophie radicale = philosophie qui « revient à la racine la plus profonde de notre pensée et de notre action ».

** Remarquez aussi que le terme « division » est employé intentionnellement plutôt que celui de « séparation » (note de l'auteur du résumé).

4. L'Église ou l'Assemblée, domaine d'application privilégié de la théologie

Ouweneel enseigne que les objets et distinctions logiques sur lesquels s'appliquent le raisonnement du théologien sont la nature, le caractère, l'origine, l'appel, l'histoire et l'avenir de l'Église, les églises visibles et invisibles, le conseil final de Dieu et la responsabilité de l'homme par rapport à l'église, l'église comme corps de Christ, maison de Dieu, épouse de l'Agneau, son organisation, son fonctionnement, ses réunions...

Ceci appelle plusieurs remarques :

- * En fait, toutes les questions essentielles au sujet de l'Assemblée sont volontairement sorties par lui du domaine de la connaissance de la foi et introduites dans le domaine de la théologie !
- * Les critères à retenir pour l'administration de l'assemblée locale se limiteraient exclusivement à ce que Dieu produit dans le cœur de chaque croyant !
- * Beaucoup de principes bibliques ne sont pas rejetés en bloc par ces frères, mais relégués au rang de la philosophie et relativisés. Cela leur permet de les professer néanmoins, tout en se dérochant devant leur application pratique explicite.
- * Les sujets cités ci-dessus, largement révélés en particulier dans le Nouveau Testament, sont essentiels pour la foi et impliquent l'obéissance explicite de tout croyant. C'est Dieu lui-même qui fait ces distinctions, non la théologie, et tout croyant est tenu d'obéir de manière spirituelle et intelligente aux conséquences pratiques qui en découlent.

Conclusions :

- + Selon Col. 2, 6-10, le chrétien ne doit permettre à aucune personne, philosophie ou théologie d'imposer ou même suggérer une quelconque limite à la connaissance et à l'obéissance de la foi. Elles ne doivent avoir aucune légitimité dans le domaine spirituel.
- + On comprend maintenant que ces frères ne veulent plus se laisser convaincre malgré les efforts de plusieurs dans ce sens. Hélas ! ils renvoient toutes ces questions essentielles au niveau de la philosophie et de la théologie. Pour tenter de les convaincre, il faudrait les suivre sur leur propre terrain – un terrain humain et non divin – car ils sont maintenant sur un terrain humain (voir ci-dessous) !

5. Résultats désastreux de la philosophie et de la théologie

Concernant la venue du Seigneur

Selon Ouweneel et Medema, l'étude de la Parole de Dieu consistant à relier les passages qui parlent du retour du Seigneur et les intégrer dans l'enseignement biblique plus général de l'accomplissement de toutes choses est un travail « typiquement scientifique », même « théologique » : celui qui y travaille ne doit pas attribuer une autorité absolue à ses conclusions car l'autorité absolue revient à l'Écriture seule et ce travail « théologique » est une œuvre humaine faillible. La suite du texte précise en particulier que les sujets sûrs non théologiques sont : « Christ revient » et « Les croyants seront gardés de la colère de Dieu » !

Réponse de G. Vogel :

On remarque qu'Ouweneel et Medema en sont au point que le « simple lecteur » de la Bible est quelqu'un qui fait un travail intellectuel de haut niveau demandant des qualités et une instruction exceptionnelles (au regard des hommes).

Concernant les mouvements pentecôtiste et charismatique

D'après Medema, le critère pour décider si une sœur, rompant habituellement le pain à la table du Seigneur et ayant un mari pasteur d'une église pentecôtiste, peut continuer à le faire, est de considérer si elle est *en communion avec Dieu*. Si son mari n'est pas en communion avec Dieu et qu'elle ne s'en distance pas, elle est alors coupable et ne peut rompre le pain. Medema affirme également que s'il y a un amour fervent et du zèle pour le Seigneur dans ce rassemblement pentecôtiste, il n'y a pas de mal propre à entraver la communion avec Dieu de son mari !

G. Vogel résume la réponse de cette manière :

+ Sans traiter ce sujet ici, nous disons clairement que les mouvements pentecôtistes et charismatiques, comme tels, sont une séduction du diable qui agit en général par des doctrines ou pratiques démoniaques. Selon 1 Cor. 10, 14-22, il est très clair que celles-ci entravent la communion avec Dieu. (Cela n'empêche pas qu'il y ait de véritables croyants en leur sein et qu'une composante émotionnelle participe à plusieurs de ces manifestations.)

Il ajoute quelques remarques présentées succinctement ci-après :

- Oweneel avait déjà affirmé que l'on pouvait rompre le pain avec ceux qui « ont communion avec Dieu » (cf. b ci-dessus). Le passage de 2 Tim. 2, 22 tient un tout autre langage quant à la communion des saints.
- Medema déclare ouvertement que les doctrines et pratiques pentecôtistes n'entravent pas « la communion avec Dieu ». Si l'on poursuit son raisonnement dans le contexte, il faut en déduire implicitement que les pentecôtistes et charismatiques *doivent être reçus parmi nous !*
- Remarquez qu'il ne signale jamais la nécessité, selon 1 Cor. 10, de se séparer clairement de cette séduction d'origine démoniaque, caractéristique des derniers temps.
- Absolument rien n'est dit quant au fait que les pentecôtistes considèrent leurs propres idées à tel point importantes qu'ils ont bâti *sur elles* une communauté chrétienne. C'est pourtant *la définition même d'une secte* – groupe réuni autour d'une doctrine *particulière* !
- Comment Medema peut-il justifier la communion, comme il le fait, avec ces principes et pratiques démoniaques ? Va-t-il utiliser la théologie pour en tirer la (fausse) conclusion que ces principes et pratiques ne concernent pas le domaine de « la connaissance par la foi » et qu'elles n'ont aucun effet sur la communion ?

Remarques importantes faites par notre frère Vogel :

- Si l'on accepte leur raisonnement théologique, ce n'est plus seulement avec des frères d'assemblées 'larges/libres' choisies qu'il faut pratiquer la communion réciproque, mais aussi avec ceux des églises évangéliques qui « ne sont pas elles-mêmes liées à un mal fondamental » ! ... et avec le même raisonnement, on peut aller encore beaucoup plus loin !
- Il n'est même plus nécessaire de relativiser les principes bibliques pour aboutir au résultat recherché : la théologie suffit amplement pour conclure qu'il faut abroger les restrictions à la communion ecclésiastique et ignorer les divisions !

Intervention dans la politique du monde

Dans une entrevue avec un journaliste chrétien, Oweneel avoue qu'il est passé de 40 à 60% pour le vote. Il a visiblement encore quelques problèmes avec sa conscience, mais évacue la question par ces paroles : « Je vote pourtant depuis des années pour le RPF » !

Par ailleurs, il pense devoir corriger ses opinions, car « on doit toujours rester critique » et évoluer. Il ne sait « plus rien aussi sûrement qu'autrefois. Ce n'est plus aussi net. »

La réponse à ces propos s'impose d'elle-même :

- + La Parole de Dieu enseigne que le croyant doit agir par la foi et avec une bonne conscience : Rom. 14, 22-23 ; 1 Tim. 1, 19.
- + L'attitude d'Ouweneel consistant à inciter au vote est opposée à celle du serviteur obéissant, qui doit « prêcher la Parole » (2 Tim. 4, 2), dans la certitude que ce qu'il présente est bien l'enseignement du Seigneur.
- + Comme pour son choix d'une philosophie, l'attitude d'Ouweneel dans la politique est basée sur un nouveau critère qu'il se donne : « le moins mauvais ». Or cela est tout sauf un critère scripturaire résultant de « la simple connaissance de la foi ». C'est un critère typiquement humain, et non spirituel.
- + La connaissance spirituelle croît sans cesse (1 Cor. 13, 9 ; 2 Pierre 3, 18) et cela peut impliquer une *transformation* (Rom. 12, 2 ; 2 Cor. 3, 18) ou un *perfectionnement* (Éph. 4, 12-16). Si cette connaissance est basée sur l'Écriture seule et est apprise aux pieds du Seigneur, elle sera stable : on doit la tenir ferme et y demeurer (voir encore Éph. 4, 12-16 ; 2 Pierre 3, 18 ; 2 Tim. 3, 14).
- + On tire la conclusion de tous ces éléments que c'est la philosophie, en particulier, qui a produit sur l'esprit du frère Ouweneel ce tragique résultat : il ne voit plus les choses aussi nettement.
- + Le seul devoir que la Parole enseigne au croyant en rapport avec l'État, c'est de lui obéir (Rom. 13). (La philosophie n'y est pour rien !)

Conclusion finale :

Les croyants sont tenus de refuser catégoriquement toute légitimité à quelque philosophie que ce soit, *même soi-disant chrétienne*. Elle ne doit en aucune manière se mêler aux choses de Dieu, que ce soit pour introduire des distinctions humaines, abroger des distinctions divines, ou pour tout autre motif. La Parole de Dieu est formelle :

« Comme vous avez reçu le Christ Jésus, le Seigneur, marchez en lui, enracinés et édifiés en lui, et affermis dans la foi, selon ce que vous avez été enseignés, abondant en elle avec actions de grâces. Prenez garde que personne ne fasse de vous sa proie par la philosophie et par de vaines déceptions, selon l'enseignement des hommes, selon les éléments du monde, et non

selon Christ ; car en lui habite toute la plénitude de la déité corporellement, et vous êtes accomplis en lui, qui est le chef de toute principauté et autorité. » (Col. 2, 6-10)

G – Sectarisme et Centralisme ?

En abordant ces deux points, on est obligé de constater que les fautifs ne sont pas les accusés mais les accusateurs. Mais voyons la question plus en détail.

1. Le sectarisme

Evolution des sectaires

En 1981, Ouweneel avait décrit comment les sectaires progressent, au fur et à mesure qu'ils sont contredits par des preuves évidentes :

- 1 – Ils prétendent que leur point de vue est le seul juste et scripturaire. Pour cela ils emploient des méthodes fantaisistes d'interprétation de la Parole et sélectionnent leurs propres passages.
- 2 – Ils prétendent que leurs conceptions appartiennent au « véritable courant principal de l'Église historique ». À ce stade, « il est souvent trop tard pour éviter qu'une partie de la communauté chrétienne soit séduite ».
- 3 – Ils rejettent carrément « l'autorité de la Bible ou le point de vue historique orthodoxe ».

Réponse : L'examen de ces extraits de Steenhuis, Ouweneel et Medema nous conduit aux observations suivantes :

- 1 – Ils appellent à revenir à l'Écriture mais ils affaiblissent considérablement la vérité biblique.
- 2 – Ils se recommandent de l'enseignement des « anciens frères » mais *les résultats* de leurs raisonnements est en contradiction flagrante avec les convictions de ces « anciens frères » (voir chapitre 1 par exemple).

Prêter des vues larges pour justifier le sectarisme

Dans la « Lettre circulaire de Mars 1994 », ces trois frères nous accusent avec véhémence de leur prêter des vues 'larges' en rompant le pain *uniquement* sur la base de la responsabilité propre et de défendre l'indépendance *absolue* des assemblées. « Ainsi [disent-ils] le groupe sectaire jette de la

poudre aux yeux des frères et sœurs et essaye de présenter ses propres principes comme étant les 'anciens' principes des frères. »

Deux réponses s'imposent :

- + Dans le contexte de la lettre où ces propos figurent (et dans leurs écrits en général), ces accusations sont arbitraires et injustifiées.
- + Les chapitres précédents ont abondamment montré que ces frères *relativisent* les vérités divines, préconisent la participation réciproque à la fraction du pain en ignorant *plusieurs* vérités scripturaires et défendent l'indépendance *relative* des assemblées.

Attitude envers les frères réellement sectaires

Dans « Le Sectarisme », Ouweneel explique (de manière simple et juste) l'attitude qui convient à l'égard des sectaires :

1 – Il faut user d'une certaine patience envers eux, par une première, puis une seconde admonestation seulement si cela est nécessaire.

2 – S'ils persévèrent dans le mal et la poursuite des divisions, il faut les 'rejeter' (Tite 3, 10) et les placer sous discipline, tout en cessant toute relation personnelle avec eux et en prenant ses distances vis-à-vis d'eux.

C'est précisément l'attitude qu'il nous convient d'avoir envers ces trois frères.

2. Le centralisme

Dans la « Lettre circulaire », ces frères nous accusent de « centralisme grandissant », « synodal », et du danger pour des frères dirigeants, soutenus et suivis par des partisans, de s'élever au-dessus des assemblées locales. En même temps, voici leurs propres paroles : « *Ceci est absolument inacceptable, et nous, les soussignés, nous ne l'acceptons donc pas. Pour nous, les frères (...) [frères exclus] sont en communion pratique normale, et si le cas se présente, nous agissons en accord avec cela. Nous acceptons les décisions d'assemblées authentiques, mais pas les 'décisions' d'un parti au sein de l'assemblée.* »

G. Vogel oppose à cela les 5 éléments suivants :

- + Il s'agit à nouveau d'une accusation gratuite sans aucune justification scripturaire.
- + Parce que les frères « dirigeants » sont justement conscients du danger de centralisme, ils ont les yeux sur ceux qui versent dans ce travers. Ils désapprouvent énergiquement ces trois frères qui se permettent de s'éle-

ver comme témoins dans des difficultés éloignées comme s'ils avaient assisté à tout.

- + Un peu plus loin dans la lettre, les trois frères s'élèvent au-dessus des assemblées concernées comme accusateurs et juges, se considérant habilités à évaluer eux-mêmes ces difficultés !
- + Les éléments rapportés dans cette lettre sont plus des interprétations personnelles que les faits eux-mêmes.
- + En suivant ces trois frères, nous pouvons être sûrs de verser non seulement dans un « centralisme grandissant », mais bien plus, dans un centralisme *installé* joint à une indépendance et un individualisme marqués. La dernière phrase ci-dessus le montre de manière frappante.

H – Prise de contrôle par influence

L'influence des frères Steenhuis, Ouweneel et Medema s'est fait très nettement sentir en plusieurs circonstances. Ils emploient des méthodes humaines pour exercer leur contrôle sur les âmes : ils accusent les frères de façon gratuite et malveillante, puis exercent une influence affective sur les jeunes, en particulier à leurs conférences publiques. Voyons quelques exemples parmi les plus significatifs.

1. La doctrine des frères

D'après eux, les frères ne seraient plus capables de sonder la Parole qu'avec les lunettes de « la doctrine des frères ».

Réponse :

- + L'accusation est sans force et se retourne vers eux puisque Ouweneel lui-même a avoué voir la théologie à travers les lunettes de la philosophie radicale chrétienne de Dooyeweerd (voir VI.3.a).
- + Une chose caractérisait les anciens frères : l'obéissance à tout prix à la volonté de Dieu. Ils l'ont montrée dans leur vie de foi et c'est la condition morale essentielle à une connaissance plus profonde de la pensée de Dieu : « Si quelqu'un veut faire sa volonté [celle de Dieu], *il connaîtra de la doctrine si elle est de Dieu* » (Jean 7, 17). Nous constatons l'issue de la conduite de tels hommes de Dieu fidèles (Héb. 13, 7) et de leur service (2 Cor. 10, 8 ; 2 Tim. 2, 15). En conséquence, nous devons imiter leur foi et reconnaître en eux, dans l'esprit d'Actes 17, 11, le caractère de conducteurs.

2. Accusations malveillantes dans « Le Sectarisme »

Plusieurs accusations vraiment gratuites ont été faites dans cet ouvrage. Nous en résumons quatre :

- 1 – ceux qui veulent prendre la position scripturaire de l'unité du corps « n'ont plus le droit de se taire » ;
- 2 – ils ne doivent « plus se laisser intimider par des frères autoritaires » ;
- 3 – ils ne doivent « plus se laisser imposer aucune forme de sectarisme » ;
- 4 – ils ne doivent « pas se tenir plus longtemps à l'écart de l'œuvre de Dieu dans nos jours ».

À ceci G. Vogel répond :

1 – Comme ci-dessus, Ouweneel réduit la « position scripturaire » de l'unité du corps à une question de pratique de réception pour la fraction du pain et omet le côté de la maison de Dieu.

2 – Il incite à une attitude nouvelle sans que ce comportement soit justifié par l'Écriture, en accusant avec malveillance les frères attachés à la vérité et opposés à ses nouveaux principes.

3 – Il est impossible d'accepter le sectarisme tel que le définit Ouweneel, car il l'applique systématiquement, hélas ! à la séparation nette et scripturaire du mal.

4 – Par cette accusation générale, il laisse entendre qu'il n'y a plus *aucune* œuvre de Dieu parmi les frères.

5 – Enfin, la collaboration dans le service doit se faire selon la Parole pour qu'elle glorifie Dieu (Actes 15, 37-41 ; Am. 3, 3).

3. Influence marquée dans le cas de Karlsruhe

L'influence de ces frères sur les croyants à Karlsruhe se remarque, entre autres, dans les éléments suivants : *comme eux*, les croyants à K. :

- 1 – ne limitent plus la réception à la fraction du pain à des personnes, mais ils ont en vue la communion avec les groupes communautaires eux-mêmes ;
- 2 – ont adopté l'idée que le terrain de l'unité du corps est uniquement défini par la pratique de réception pour la fraction du pain, faisant abstraction du côté de la maison de Dieu ;
- 3 – sont libres d'exprimer la communion avec certaines assemblées (choisies) de frères 'larges/libres' ;

4 – limitent la culpabilité de la communion avec le mal à la sphère de l'assemblée locale. Cette communion est caractérisée de « directe », et la communion « indirecte » (celle qui dépasse la sphère de l'assemblée locale) n'est plus du tout prise en considération ;

5 – considèrent que les rassemblements de frères 'larges/libres' sont sur le « terrain du rassemblement à la Table du Seigneur », alors qu'ils n'exercent qu'une discipline locale, demeurent fermement attachés au principe de l'indépendance, et entretiennent des relations avec des rassemblements qui tolèrent en leur sein du mal doctrinal et moral ;

6 – condamnent verbalement les assemblées qui conservent des relations avec des rassemblements tolérant du mal en leur sein, mais en même temps ils maintiennent la communion pratique avec elles. Par une telle attitude, ils *approuvent* ces relations coupables.

7 – sous-entendent implicitement que nous avons adopté la pensée de « la souillure en chaîne » en prétendant que nous acceptons la pensée que « tous les croyants, à part nous, seraient automatiquement souillés et qu'ils n'auraient pas libre accès au sanctuaire de Dieu » (voir en IV.3 : Véritable portée de 2 Tim. 2, 19-22).

Conclusion : Ces frères exercent une influence contraire à la Parole et accusent injustement les frères qui, n'étant pas d'accord avec eux, désirent s'en tenir fermement à cette Parole. Ils portent une lourde part de responsabilité dans les troubles actuels.

I – Conclusion

1. Importance du rassemblement sur la base de l'unité du corps

Les croyants qui désirent se rassembler selon l'Écriture, dans la séparation de l'iniquité, sur la base de l'unité du corps sont, hélas ! peu nombreux dans la chrétienté. Ils s'appliquent à garder l'unité de l'Esprit au milieu de la désunion plus ou moins prononcée des croyants dans les diverses églises et dénominations. Ils ne doivent pas porter attention au nombre mais au commandement divin, pour y obéir. C'est une grande responsabilité et un grand privilège de manifester sur la terre de manière collective et concrète la réalité du corps de Christ, qui est un, et de la maison de Dieu, qui est sainte.

2. Nombreux manquements quant à l'unité

Il est extrêmement honteux et humiliant de constater que c'est sur ce qui constitue la base scripturaire et essentielle de leur rassemblement – l'unité – que ceux-ci manquent le plus. L'orgueil et le contentement de soi, l'étroitesse de pensées et un esprit de supériorité et de jugement à l'égard d'autres croyants sont entièrement incompatibles avec la réalisation de cette unité. *De tels croyants ne sont rien, quant à eux, dans leur témoignage.*

Une véritable repentance convient à ceux qui en sont arrivés à un tel point. Un profond esprit d'humiliation convient à ceux qui désirent confesser le péché et la ruine du peuple de Dieu (Apoc. 2,4-5).

3. Deux graves dangers pour les saints

Deux graves dangers guettent aujourd'hui ceux qui désirent se réunir sur la base d'une véritable unité :

- celui de traiter de manière individualiste les difficultés qui troublent l'unité qui doit régner parmi les saints ;
- celui d'introduire l'indépendance des assemblées ou, à l'opposé, une direction centrale, pour traiter ces difficultés.

Un réel esprit d'humiliation et d'obéissance convient pour réaliser les enseignements divins de l'Assemblée de Dieu sur la terre.

4. Attitude coupable des trois frères ; conséquences

Au lieu de manifester un esprit d'humiliation et de repentance en agissant de manière spirituelle et scripturaire, Oweneel, Steenhuis et Medema

- dénoncent publiquement, de manière partielle et partisane, des « injustices » réelles ou supposées,
- généralisent gratuitement des accusations particulières,
- laissent sous-entendre l'existence d'autres difficultés,
- utilisent les difficultés comme un épouvantail pour faciliter introduction de leurs principes antiscripturaire,
- ouvrent largement la porte à la pratique d'une communion réciproque dans la fraction du pain avec des rassemblements pratiquant l'indépendance et la neutralité.

Il est impossible de suivre ces frères dans leur chemin. Il est maintenant indispensable de se séparer d'eux. Sans former un parti contre ce qui est contraire à l'Écriture, il faut réaliser cette séparation dans l'attitude spirituelle de Gal. 6, 1 ; Éph. 4, 1-3 ; Phil. 2, 1-8 ; Col. 3, 12-15 ; 2 Tim. 2, 24-26. L'enseignement de Jug. 20 est bien propre à diriger ceux qui en sentent la nécessité d'un tel pas. On y apprend

- + d'un côté qu'il faut se garder d'approuver l'iniquité ou, chose encore plus grave, la neutralité,
- + d'un autre côté qu'il faut se séparer de l'iniquité dans un esprit de brisement et d'humiliation devant Dieu.

Laissons la dernière parole au frère Vogel lui-même : « Que le Seigneur nous accorde à tous de faire face à toute forme d'iniquité dans notre vie personnelle et, au milieu de nous, dans une attitude vraiment spirituelle et de la manière qui sera à chaque fois la plus conforme à l'Écriture ! »

II – Condensé des principales réflexions de la lettre ouverte de G. Vogel : "Des choses qui ne sont pas selon la doctrine que nous avons apprise ?"

Ces dernières années, certains frères, spécialement de Hollande, ont enseigné et pratiqué de nouveaux principes concernant l'Assemblée de Dieu. Depuis plus de quatre ans, beaucoup de frères de Hollande aussi bien que d'autres pays et continents, ont cherché de manière toujours plus pressante à avertir les frères qui en étaient responsables. Cela fut réalisé par affection et amour envers ces frères, dans l'estime de leur ministère antérieur et avec toute patience. Au lieu de revenir de ces nouveaux principes et pratiques, ces frères, pendant ces 18 mois derniers, sont allés toujours plus avant dans ce chemin et ils ont influencé beaucoup de frères et sœurs et d'assemblées.

D'autre part il y a en Hollande des assemblées et beaucoup de frères et sœurs qui tiennent ces principes pour contraires à l'Écriture et qui ont la conviction que par ce moyen le fondement biblique du rassemblement est abandonné. Plusieurs d'entre eux se sont déjà ainsi vus contraints dans leur conscience de se séparer des assemblées qui ont accepté les nouveaux principes ou veulent sciemment rester associés avec eux. Ailleurs, le processus de réflexion sur les nouveaux principes et leurs conséquences est encore en cours. Du fait que, selon la Parole de Dieu, l'Assemblée de Dieu forme sur la terre une *unité* et ne connaît qu'une communion *universelle*, il s'ensuit que la question se pose également aux assemblées en Allemagne de savoir quelle appréciation il faut porter sur ces nouveaux principes. C'est pourquoi quelques caractéristiques essentielles du nouveau mouvement sont esquissées brièvement ci-après et pesées à la lumière de l'Écriture. Les documents à l'appui et une analyse plus détaillée peuvent être consultés dans la brochure "Des choses qui ne sont pas selon la doctrine que nous avons apprise" (Les numéros de page indiqués renvoient à la brochure). Cet abrégé ne devrait donc pas être retransmis sans la brochure.

1. La souillure (p.10-12)

1.1 La disposition déclarée de recevoir comme "visiteur occasionnel" un croyant qui, il est vrai, témoigne contre le mal, mais reste *sciemment et durablement* dans une communauté ecclésiastique où un prédicateur homo-

sexuel vit avec "son ami" au presbytère et où de fausses doctrines sont prêchées !

1.2 La doctrine qu'un tel croyant, aussi longtemps qu'il ne commet pas le péché lui-même n'est pas souillé, mais ne l'est que s'il l'approuve ou se montre bienveillant avec le méchant. Que dit maintenant la Parole de Dieu ?

1 Cor. 5, 7 : "Ôtez (en fait purifiez) le vieux levain, afin que vous soyez une nouvelle pâte, comme vous êtes sans levain".

2 Tim. 2, 21 : "Si donc quelqu'un se purifie de ceux-ci, il sera un vase à honneur".

2 Jean 10-11 : "Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison et ne le saluez pas, car celui qui le salue participe à ses mauvaises œuvres".

2 Cor. 6, 17 et 18 : "C'est pourquoi sortez du milieu d'eux, et soyez séparés, dit le Seigneur, et ne touchez pas à ce qui est impur, et moi je vous recevrai" ; "et je vous serai pour père, et vous, vous me serez pour fils et pour filles, dit le Seigneur le Tout-Puissant."

Ces passages montrent bien que la **communion consciente avec le mal manifesté** au grand jour souille. L'assemblée à Corinthe n'était pas, en pratique, "une nouvelle pâte", parce qu'elle *tolérait* le mal au milieu d'elle. De même celui qui ne se purifie pas des "vases à déshonneur", donc des faux docteurs etc n'est pas non plus considéré par Dieu comme pur. Par une ordinaire *salutation* à un faux docteur, on devient coresponsable de ses "mauvaises œuvres". Et si quelqu'un *reste* en communion avec des choses mauvaises ou des méchants, et ne veut pas s'en séparer, il n'a pas la promesse d'être dans la communion pratique d'un fils ou d'une fille avec Dieu. Protester contre le mal ne suffit pas ! Des assemblées qui adoptent, pratiquent ou tolèrent de telles doctrines ont abandonné le caractère biblique d'une assemblée de Dieu. "La sainteté sied à ta maison, ô Éternel ! pour de longs jours" (Ps. 93, 5).

2. Unité ou indépendance (p.13-16)

Il s'agit ici de la relation fondamentale et pratique des assemblées locales avec l'assemblée universelle et avec les autres assemblées. Il en découle notre attitude vis-à-vis des décisions d'assemblée dites "controversées".

Il convient ici de puiser dans l'Écriture ce qu'est l'assemblée locale dans son essence selon la Parole de Dieu et quelle est sa relation avec toute l'Assemblée.

- Le seul corps reconnu par Dieu sur la terre est son Assemblée, le Corps de Christ. Cette Assemblée ne connaît qu'une unité, une communion universelle.

- Les assemblées locales englobent tous les croyants de cette localité *et ne sont rien d'autre que l'expression locale* de Son Assemblée. Elles n'ont *aucune* affiliation séparée, *aucune* unité, *aucune* communion distinctes. Sans Assemblée universelle, pas d'assemblée locale.

- Face aux nombreuses églises actuelles qui sont en contradiction avec ces principes, nous avons la responsabilité – non de fonder quelque chose de "nouveau" – mais de nous rassembler selon les principes anciens de l'Écriture donnés tant pour l'assemblée locale que pour *toute* l'Assemblée.

- Un exemple dans l'Ancien Testament : La reconstruction de l'autel, du temple et de la ville après la captivité babylonienne (Esd. 2, 3 ; 3, 6, 10-13 ; 6, 17).

- Pour ces motifs, nous ne devons jamais tolérer de divergence dans notre pensée et nos actes entre l'assemblée locale et toute l'Assemblée de Dieu.

Deux passages illustrent clairement ce qui précède :

Actes 20, 28 : Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau au milieu duquel l'Esprit Saint vous a établis surveillants (aspect local) pour paître l'assemblée de Dieu, laquelle il a acquise par le sang de son propre Fils (aspect universel).

1 Cor. 10, 16 : Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps du Christ ? Car nous qui sommes **plusieurs**, sommes un *seul* pain, un *seul* corps, car nous participons tous à un seul et même pain.

En Actes 20, dans la même phrase, l'expression "assemblée de Dieu" désigne d'abord l'aspect local (le service des anciens limité à la localité), mais ensuite l'aspect universel (Le Seigneur Jésus est mort pour *toute* l'assemblée). Cette manière de s'exprimer n'est possible que parce que l'assemblée locale **n'est rien d'autre que** toute l'assemblée, vue dans ces membres en ce lieu. – En 1 Cor. 10, l'expression "nous qui sommes plusieurs" montre que chaque fraction du pain, au niveau local, n'exprime pas une unité et une communion limitées localement, *mais l'unité et la communion universelles de toute l'Assemblée de Dieu* (p.21). Si, dans une localité, quelqu'un est exclu de la réalisation pratique de cette *unité et communion*, cela est valable pour toute l'assemblée. Qui, à Corinthe, se trouvait soit "dedans", soit "dehors", l'était aussi dans toute l'Assemblée de Dieu (1 Cor. 5:1213). La *doctrine* du

Nouveau Testament ne laisse aucune place à des décisions d'assemblées contradictoires, et dans la pratique n'en donne aucun exemple !

Quels sont maintenant les "nouveaux" principes et la "nouvelle" pratique correspondante ?

2.1 La doctrine et la pratique que chaque assemblée locale agit dans les cas d'admission ou de retranchement *par principe seulement pour elle-même* et non pas pour toute l'assemblée de Dieu sur la terre ! (p.16)

Il est enseigné aujourd'hui que l'assemblée locale :

- n'agit pas au nom de l'Assemblée universelle ;
- est indépendante des autres assemblées dans la prise de ses décisions ;
- est autonome dans la reconnaissance des décisions d'autres assemblées ;
- n'y est en principe pas liée, mais "normalement" les reconnaît.

Des assemblées qui acceptent cela comme principes fondamentaux de leur rassemblement ont abandonné le fondement biblique. Selon l'Écriture, l'assemblée locale n'est, dans son essence, rien d'autre que toute l'Assemblée, elle n'a pas d'unité et de communion particulière et agit en tant qu'expression locale de l'Assemblée universelle.

2.2 La justification d'actions contradictoires de diverses assemblées locales ! (p.18-21)

On enseigne aujourd'hui que :

- par ex. une assemblée A, après de vains efforts pour une rectification, n'a pas besoin de reconnaître plus longtemps une décision "erronée" d'une assemblée B, sans que pour autant le lien de la communion soit rompu. Bien plus, A peut continuer de reconnaître que B se rassemble au nom du Seigneur selon Matt. 18, 20 et que le Seigneur y est présent.
- La reconnaissance de décisions n'est nullement une *question formelle*, mais morale.

Ceci conduit pratiquement à une affiliation et une communion *locales* qui certes sont valables à A, mais non à B. Or l'Écriture ne connaît qu'une unité et communion *universelles* qui trouvent leur expression symboliquement dans la fraction du pain (1 Cor. 10, 16-17). Si l'on reconnaît que *le Seigneur est à B, n'y a-t-il alors aucune "autorité morale" liée à la présence du Seigneur ?* En Matt. 18, 20 et 1 Cor. 5, 4, Sa présence lors de l'action de l'assemblée est mise en évidence. Dans l'Ancien Testament déjà, ce n'était pas la justesse d'une "sentence" qui était *en soi* le motif de son acceptation, mais la présence de l'Éternel dans le lieu qu'Il avait choisi. Le rejet en était, en tant que péché

par fierté, puni de mort (Deut. 17, 8-13). Nous sommes donc liés par de telles décisions aussi longtemps que nous devons (encore) reconnaître : *Le Seigneur est là ! Les nouvelles opinions abandonnent le caractère biblique de l'unité et de la communion de l'assemblée de Dieu sur la terre. Cela aboutit à des sectes locales et au mépris de la présence du Seigneur.*

2.3 La doctrine *corrélative* que "garder l'unité de l'Esprit" consiste simplement à se supporter l'un l'autre dans l'amour. Il est enseigné aujourd'hui que l'unité de l'Esprit consiste à écouter son frère avec douceur et longanimité et à le supporter dans l'amour malgré ses opinions contraires.

Éph. 4, 1-4 : "Je vous exhorte donc..., à marcher d'une manière digne de l'appel... avec toute humilité et douceur, avec longanimité, vous supportant l'un l'autre dans l'amour, vous appliquant à garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix. Il y a un *seul* corps et un *seul* Esprit..."

Ce qui *doit être gardé* est ainsi *remplacé* par l'état d'esprit et l'attitude qui doivent *accompagner* l'action de garder. C'est le *tout* qui est nécessaire pour une marche digne de l'appel (Éph. 1-3). – C'est à de telles pensées que l'on aboutit quand on *abandonne* la réalisation scripturaire de *l'unité* au profit d'une communion pratique qui n'engage à rien.

2.4 L'acceptation inévitable du principe qu'une *affiliation* séparée à une communauté (par exemple locale) soit scripturaire, alors que cette pensée n'est justifiée que par des arguments *philosophiques* !

Les défenseurs des nouvelles doctrines savent très bien que la pratique décrite sous 2.2 conduit de facto à une affiliation locale. Ils n'ont aucune justification *biblique* pour cela, mais bien une *philosophique* : L'Assemblée participerait nécessairement, dans sa forme terrestre-temporelle, à l'histoire du monde, avec tout ce qui tient à la formation de groupes humains-sociaux, y compris une forme d'organisation (évent. non officielle) et des (non officielles) listes de membres.

La philosophie, aussi celle soi-disant "chrétienne", n'a aucun droit à s'exprimer sur des sujets pour lesquels Dieu nous a donné, à nous, des révélations *impératives* dans Sa Sainte Parole. Qu'elle le fasse quand même, *c'est au mépris de l'autorité de la Parole écrite* ! (Col. 2, 8 ; 2 Cor. 10, 4-6).

2.5 La réception "occasionnelle" de croyants *bien que* là où ils assistent régulièrement aux réunions, ils ne soient pas, à *juste titre*, admis à la fraction du pain. Puis ensuite recommandation en retour (un cas) à l'assemblée d'origine ! (p.23-24) Il s'agit ici de deux *cas connus et attestés*, dans lesquels la nouvelle doctrine a été pratiquée !

3. Œcuménisme "fidèle à la Bible"

3.1 La reconnaissance d'une *appartenance* (évent. officielle) à une *communauté de membres* sous forme "d'assemblées", églises et églises libres, auxquelles est ainsi conférée une légitimité en tant que rassemblements indépendants, du moment qu'elles ne supportent pas le "mal fondamental" dans leur sein ! (p.24)

Voir point 2.4. La disposition à reconnaître des formes d'organisation ainsi qu'une affiliation distincte de l'appartenance du corps de Christ nivelle l'accès à une participation *réci-proque* à la fraction du pain en ce qui concerne *les diverses églises et églises libres* !

3.2 Une consciente *identification avec des communautés ecclésiastiques libres*, en établissant des lettres de recommandation à ces communautés même si elles ont un pasteur établi ou s'il s'agit de communautés *charismatiques* ! (p.24-25)

Depuis quatre ans déjà, il est enseigné : "Toute forme de séparation allant au-delà de la séparation d'avec le mal *fondamental* est du sectarisme". (Pour quelques restrictions concrètes, voir cependant p.25 !). Ce qui est en contradiction avec la Parole :

1 Thess. 5, 22 : "Abstenez-vous de toute forme de mal".

2 Tim. 2, 19 : "Qu'il se retire de l'iniquité, quiconque prononce le nom du Seigneur".

3.3 Plaidoyer pour un "œcuménisme fidèle à la Bible" ! (p.26)

Cette expression signifie la communion libre et réciproque à la fraction du pain et dans le ministère de chrétiens "fidèles à la Bible" de et dans diverses églises et églises libres !

Les assemblées qui acceptent cela se rangent parmi les nombreuses églises organisées de manière contraire à l'Écriture. *Le fondement scripturaire de l'Assemblée de Dieu, Corps de Christ, est ainsi clairement abandonné.*

4. Prières et cantiques au Saint Esprit

4.1 La tolérance de cantiques et prières adressées *au Saint Esprit* "parmi nous !" (p.27-28)

C'est une conséquence de la communion réciproque tolérée avec des croyants du mouvement pentecôtiste et charismatique !

4.2 La justification invoquée : les Saintes Écritures se *taisent* sur cette question et, justification complémentaire : elles se *taisent* tout autant quant à des prières et cantiques adressés *actuellement* au Seigneur Jésus ! (p.28-29)

Le Nouveau Testament ne donne certes pas de réponse à des questions *formulées de façon légale, mais il nous enseigne à prier*, et effectivement à prier Dieu, à prier le Père et le Seigneur Jésus ! Il montre aussi quelle activité exerce le Saint Esprit en rapport avec nos prières (Rom. 8, 15-16, 26-27). De plus il y a de nombreux passages du NT où des prières sont adressées au Seigneur Jésus (Rom. 9, 5 ; 10, 12 ; Éph. 5, 19 ; 1 Tim. 1, 12).

Dans la pratique, une telle argumentation met précisément de côté l'autorité de l'Écriture dans son caractère propre au Nouveau Testament, et ne rend pas au Seigneur lui-même l'honneur qui lui est dû ! (Jean 16,14).

4.3 L'offense envers les frères déclarés "crispés" s'ils ne peuvent et ne veulent pas tolérer cela jusqu'à la suspicion de ne pas tenir "involontairement" assez compte de l'honneur à rendre au Saint Esprit comme personne divine ! C'est avec de telles *insinuations* que l'on fait *pénétrer* les nouvelles doctrines et pratiques (p.29).

5. Conclusion

Globalement, il apparaît clairement que le "nouveau" mouvement a abandonné le caractère scripturaire de l'Assemblée de Dieu aussi bien en ce qui concerne la pureté et la sainteté que l'unité et la communion. Si des assemblées, soit s'identifient expressément, soit tolèrent ces nouvelles doctrines et pratiques au milieu d'elles, ou restent sciemment en communion avec elles, elles ont d'elles-mêmes abandonné le fondement biblique du rassemblement. Il ne nous reste que le triste devoir d'en prendre connaissance et de nous comporter en conséquence.